



Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion  
CESAG

Master en Banque et Finance

MBF

Année académique : 2016-2017



Option : Finance de marchés et Finance d'entreprises

**CREATION D'UN FONDS  
D'INVESTISSEMENT DEDIE A  
L'AGRICULTURE EN CÔTE  
D'IVOIRE**

**Présenté par :**

**OREGA Yves Berenger**

MBF 16<sup>ème</sup> promotion

**Sous la supervision de :**

**Mr Fabrice BOUABRE**

Analyste Risque BCEAO

Dakar, Juillet 2017

## **DEDICACES**

Je dédie ce document

A mon **DIEU, Jéhovah Jiré** ;

A **JESUS CHRIST**, mon Sauveur et Seigneur ;

A mon père, **OREGA Zipé** ;

A ma mère, **ABLE Tiéko Hélène** ;

A mon oncle, **AFRI Maixent Eugène** ;

A mon cousin, **HOURIZENE Hubert**;

Au Pasteur, **TCHOTCHO Ebou Nicodème** ;

Et à tous ceux qui m'ont toujours soutenu de près ou de loin.

## REMERCIEMENTS

Je voudrais d'abord exprimer toute ma reconnaissance au Dieu vivant, qui m'a fait la grâce de participer à cette formation, que toute la gloire lui revienne.

Je voudrais exprimer toute ma reconnaissance à toutes ces personnes qui ont contribué à ma formation et à la rédaction de mon projet professionnel. Mes remerciements vont à l'endroit de :

- Le Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG), avec à sa tête le Professeur Boubacar BAIDARI, pour le cadre et les infrastructures dont nous avons bénéficiés lors de la formation ;
- tous les membres de la coordination du programme de Master en Banque et Finance, pour les efforts consentis afin d'assurer une formation de qualité. J'ai nommé, M. Ababacar SECK coordonnateur actuel du programme, M. Alain KENMOGNE ancien coordonnateur du programme, M. Aboudou OUATTARA responsable de la salle de marchés, M. Mamadou LEYE et Mme Chantal OUEDRAOGO.
- Monsieur Fabrice BOUABRE, Analyste Risque à la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), mon encadreur pour sa disponibilité et son attention à mon égard ;
- à tous les enseignants du programme de Master en Banque et Finance qui ont bien voulu nous partager leur expérience et leur savoir ;
- à mes frères et sœurs, ZIE Noé Coulibaly, Esaïe KESSIE, Jean-Yves KOUAME, KOUAME Yao Wilfried, ZAHO Arnaud, Asaph Serge Zougrana, Ariane Adjoua Helena KOUAME, Ibrahim TRAORE, Edith MOUAMIZI, Armand COULIBALY, Bonaventure ZONGO, Simon Pierre SINGBO, pour leur accueil à Dakar, leur aide et pour avoir rendu mon séjour Agréable au Sénégal ;
- à tous les membres de la Cellule Source de Vie du CESAG ;
- à tous mes Ami(e)s Mastériens de la 16<sup>ème</sup> promotion, spécialement Augustin KPANTCHE, Abdoul Rahim FALEKE, ODOUDOU Koffi, Amalan Marceline KOUASSI, Ines Flora KOUAME, Serge Alain BROU, Sandia EDOUKOU, ASSIH Hodalo, Landry HOUNKPONOU, Khady Binta TRAORE, pour l'ambiance fraternelle, tous les moments inoubliables partagés ensemble et toute la solidarité partagée à mon égard ;
- et à tous ceux et celles qui m'ont aidé de près ou de loin.

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AECID</b>	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AN</b>	Actif Net
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BCEAO</b>	Banque Centrale des Etats d'Afrique de L'Ouest
<b>BFA</b>	Banque pour le Financement de l'Agriculture
<b>BFR</b>	Besoin en Fonds de Roulement
<b>BIDC</b>	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
<b>BNDA</b>	Banque Nationale de Développement Agricole
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>BOAD</b>	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>BRVM</b>	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CESAG</b>	Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion
<b>CFCC</b>	Coopérative Financière de la Communauté Chrétienne
<b>CICA</b>	Caisse Ivoirienne d'Epargne et de Crédit Agricole
<b>CM</b>	Conseil des Ministres
<b>CMPC</b>	Coût Moyen Pondéré du Capital
<b>CMR</b>	Capital Minimum Requis
<b>CREPMF</b>	Conseil Régional de l'Epargne Public et des Marchés Financiers
<b>DBSA</b>	Banque de Développement de l'Afrique du Sud
<b>DRCI</b>	Délai de Récupération du Capital Investi
<b>ECP</b>	Emerging Capital Partner
<b>ESA</b>	Ecole Supérieure d'Agronomie
<b>FADA</b>	Fonds pour l'Accélération et le Développement Agricole
<b>FAGACE</b>	Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

<b>FCFA</b>	Franc de la Communauté Française d’Afrique
<b>FIAA</b>	Fonds International de Développement Agricole
<b>FIDRA</b>	Fonds Ivoirien pour le Développement de la Retraite Active
<b>FLEC</b>	Fonds Local d’Epargne et de Crédit
<b>GARI</b>	Fonds de Garantie des Investissement en Afrique de l’Ouest
<b>GIE</b>	Groupement d’Intérêt Economique
<b>IF</b>	Institution Financière
<b>IMF</b>	Institution de Microfinance
<b>INPHB</b>	Institut National Felix Houphouët Boigny
<b>LBO</b>	Leveraged Buy Out
<b>MINCED</b>	Ministère de la Salubrité, de l’Environnement et du Développement Durable
<b>MUCREFAB</b>	Mutuelle de Crédit et d’Epargne des Femmes d’Aboisso
<b>MUCREFBO</b>	Mutuelle de Crédit et d’Epargne des Femmes de Bouaflé
<b>MUTAS</b>	Mutuelle d’Action Sociale
<b>OHADA</b>	Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OPCVM</b>	Organisme de Placement Collectif en Valeur Mobilières
<b>PESTEL</b>	Politique Economique Social Technologie Ecologique Légal
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PME</b>	Petite et Moyennes Entreprises
<b>PNCC</b>	Programme National de lutte contre le Changement Climatique
<b>PWC</b>	PricewaterhouseCoopers
<b>RCCM</b>	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
<b>RCMEC</b>	Réseau des Caisses Mutuelle d’Epargne et de Crédit
<b>SA</b>	Société Anonyme
<b>SARL</b>	Société à Responsabilité Limitée
<b>SCS</b>	Société en Commandite Simple
<b>SNC</b>	Société en Nom Collectif
<b>SODERIZ</b>	Société de Riz

<b>SWOT</b>	Strengths Weaknesses Opportunities Threats
<b>TRI</b>	Taux de Rentabilité Interne
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UNACOOPEC</b>	Union Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit
<b>VA</b>	Valeur Ajoutée
<b>VAN</b>	Valeur Actuelle Nette

CESAG - BIBLIOTHEQUE

## TABLES DES ILLUSTRATIONS

### Tableaux

Tableau 1 : Présentation des opportunités et menaces de AgriFunds .....	35
Tableau 2 : Analyse SWOT de AgriFunds.....	50
Tableau 3 : Frais d'établissement et immobilisation financière.....	59
Tableau 4 : Immobilisation corporelle .....	60
Tableau 5 : Besoin prévisionnel du fonds de roulement en milliers de FCFA .....	61
Tableau 6 : Frais généraux .....	62
Tableau 7 : Calcul du CMPC .....	64
Tableau 8 : Tableau de plan de financement.....	64
Tableau 9 : Tableau du chiffre d'affaire prévisionnel en million de F.CFA.....	66
Tableau 10 : Compte de résultat prévisionnel.....	67

### Figures

Figure 1 : Information sur l'existence d'un fonds d'investissement agricole en Côte d'Ivoire	26
Figure 2 : Adhésion des entreprises agricoles à l'entrée du fonds d'investissement dans leur capital .....	27
Figure 3 : Stade auquel se trouve l'entreprise agricole .....	27
Figure 4 : Montant de Financement souhaité .....	28
Figure 5 : la nature de leurs besoins .....	28
Figure 6 : Statut juridique des entreprises interrogées .....	29
Figure 7 : Accueil de l'offre par les petits agriculteurs .....	30
Figure 8 : Besoins des agriculteurs .....	30
Figure 9 : Taux de détention d'un compte mobile money .....	31
Figure 10 : Cultures des agriculteurs.....	31
Figure 11 : réception d'information, alertes et conseil via sms .....	32
Figure 12 : Structure du capital .....	41
Figure 13 : Répartition du portefeuille du fond d'investissement en fonction de l'activité.....	45
Figure 14 : Organigramme de AgriFunds .....	58

## Annexes

Annexe 1 : Tableau de plan d'amortissement .....	XIII
Annexe 2 : Tableau des plus-values de cession .....	XIII
Annexe 3 : Tableau des charges de personnel.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Annexe 4 : Tableau détaillé des résultats prévisionnels et des Cash-Flows (en milliers F CFA) .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

CESAG - BIBLIOTHEQUE



## RESUME

Longtemps marginalisée par les banques et établissements financiers au profit du commerce, l'agriculture ivoirienne reste et demeure un pilier incontournable de l'économie ivoirienne. En effet, ce secteur constitue le fer de lance des politiques agricoles menées par l'Etat depuis plusieurs décennies en vue de garantir la sécurité alimentaire face à la croissance rapide de la population. Malgré les mesures entreprises par l'Etat pour améliorer la production agricole et la diversification des produits, les difficultés de financement persistent et freinent l'investissement dans ce secteur à fort potentiel et créateur de valeur ajoutée.

Ainsi, pour lever cette contrainte imposée par le système financier actuel aux entreprises agricoles et surtout aux petits agriculteurs, nous avons réfléchi à un nouveau type d'investissement dans ce secteur à partir du modèle des fonds d'investissement. Ce modèle de financement bien qu'ayant certaines limites, nous paraît innovant et idéal pour le secteur agricole. Nous avons donc trouvé opportun dans le cadre de notre projet professionnel, de nous en inspirer pour la mise en place d'un fonds d'investissement dédié à l'agriculture en Côte d'Ivoire : AgriFunds. Cette société devrait pouvoir attirer comparativement à ses concurrents qui eux s'intéressent à d'autres secteurs d'activité, des capitaux plus importants nécessaires à son fonctionnement. Pour y parvenir, elle intégrera un modèle financier de départ avec le concours des institutions d'aide au développement et d'investisseurs locaux. Toutefois, la mise en place effective de ce projet nous oblige au préalable, à étudier le marché, évaluer son coût et les modalités de financement.

C'est donc l'objet de cette étude dont l'issue nous montre que ce projet est extrêmement rentable et nécessite un investissement de départ faible, comparativement aux flux de trésorerie qu'il génère. Il se révèle être aussi un excellent créateur de valeur pour les parties prenantes.

Pour finir, nous pensons à travers ce projet, promouvoir et encourager l'investissement dans le secteur agricole, contribuer à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire de sorte à participer au développement de l'économie ivoirienne dont l'agriculture demeure un pilier essentiel.

## ABSTRACT

For a long time, Ivorian agriculture has been overlooked by bank and financial companies which to it prefer general business and trade. However, agriculture remains and stands as an inevitable pillar of Ivorian economy. In fact, for decades the government has been implementing policies to provide food safety for the rapidly growing national population. The agricultural sector is therefore at the heart of those governmental initiatives. Notwithstanding, said initiatives, that were to enhance both the production and the diversity of the products, now find their success marred by persistent financing obstacles. Those prevent investment in this sector which has high potential and creates much added value.

Thus, we have imagined a new mode of investment that is based on the investment funds model. Its purpose will be to precisely lift the constraints laid upon agricultural companies and small farmers by today's financial system. Though it has limitations, we believe our model to be innovative and ideal for the farming sector. This is the motive that led us to consider as our professional project the founding of an investment fund dedicated to the agricultural business in Cote d'Ivoire. The name of the company would be AgriFunds and we believe that it would attract more financial capital than competing funds which are rather interested in other economic sectors. To meet that goal, i.e. to attract more capital, our company will adopt a starting financial structure that embeds support from local investors as well as development aid agencies. But to effectually carry out this project, we will beforehand have to study the market and evaluate the cost and the modes of financing.

The foregoing, therefore, is the object of our study. The outcome of it reveals that this project will be greatly profitable. Moreover, it will require an initial investment that is interestingly meager when compared to the cash flows that it would be generating. Furthermore, the project has been proved to be an excellent source of added value for stakeholders.

In closing, through this project we hope and expect to promote and encourage investment in the farming business. We also believe we would contribute to Cote d'Ivoire's attainment of food self-sufficiency. Thus, we will be taking part in the development of Ivorian economy whereof agriculture abides as a pillar.

## SOMMAIRE

DEDICACES .....	I
REMERCIEMENTS .....	II
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....	III
TABLES DES ILLUSTRATIONS .....	VI
RESUME.....	VIII
ABSTRACT .....	IX
SOMMAIRE : .....	X
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : Fonds d'investissement et l'environnement du financement du secteur agricole en Côte d'Ivoire.....	6
1. Les règles de constitution d'un fonds d'investissement.....	6
2. l'environnement du secteur agricole en Côte d'Ivoire .....	14
3. Analyse de l'offre et de la demande.....	19
CHAPITRE 2 : Présentation et Moyens Nécessaires à l'Offre de Financement du Secteur Agricole en Côte d'Ivoire.....	37
2.1. Présentation du fonds d'investissement AgriFunds .....	37
2.2. Positionnement stratégique et Marketing de AgriFunds .....	43
2.3. Plan des Ressources humaines .....	55
CHAPITRE 3 : Coût, Modalités de financement et Rentabilité de AgriFunds.....	59
3.1. Coût du projet et frais de fonctionnement.....	59
3.2. Modalités de financement du projet.....	62
3.3. Rentabilité du projet et identification des risques .....	63
CONCLUSION GENERALE .....	70
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	XI
WEBOGRAPHIE.....	XII
TABLE DES MATIERES .....	XVII

## INTRODUCTION

### ➤ Le contexte et la justification du projet

L'agriculture joue un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de développement visant à promouvoir la croissance, créer des emplois et réduire la pauvreté. En effet, l'Afrique dispose encore de 65% de terres arables, soixante-dix pour cent (70%) de la population africaine travaille dans l'agriculture et, dans de nombreux pays, ce secteur est celui qui contribue le plus au Produit Intérieur Brut (PIB)<sup>1</sup>. Cependant, il demeure peu productif par rapport aux secteurs agricoles des autres régions du monde. L'industrie est fragmentée, composée de petits producteurs manquant d'intrants, d'investissements et d'accès aux produits bancaires tels que le financement du commerce à l'importation et à l'exportation. Avec l'augmentation des populations en Afrique et dans le reste du monde ainsi que les changements dans les habitudes alimentaires qui induisent une hausse élevée de consommation de céréales, la baisse des prix des produits de base, conjuguée à la dépréciation des monnaies, la pression macroéconomique et budgétaire des importations de produits alimentaires tels que le blé et le riz est de plus en plus insupportable, la dépendance à l'importation des produits alimentaires minent les monnaies nationales, exacerbant le chômage dans les zones rurales, en particulier chez les jeunes. Ajouté à cela l'insécurité alimentaire car rappelons-nous des troubles sociaux en 2008 dus à la flambée des prix des produits alimentaires de première nécessité. Les entreprises locales et les investisseurs du monde entier veulent saisir les opportunités que présente le potentiel inexploité de l'agriculture. Pour cela, ils doivent importer du secteur privé des modèles qui ont fait leurs preuves ailleurs dans le monde.

En Côte d'Ivoire, l'agriculture est à la fois un patrimoine et l'avenir du pays. C'est le poids lourd de l'économie. Avec l'agro-industrie, le tiers de la population du pays peut vivre dignement. Grâce à l'agriculture sous l'ère Felix Houphouët Boigny, le pays a continué à vivre pendant plus d'une décennie de grave crise politique. Le secteur agricole représente 22% du PIB de la Côte d'Ivoire, plus de 50% des recettes d'exportation et les deux tiers des sources d'emploi et de revenu de la population, selon la banque mondiale. Premier producteur et exportateur de cacao, troisième producteur mondial de café, premier producteur africain

---

<sup>1</sup> D'après un article publié par la Banque Africaine de Développement « le capital investissement en Afrique à l'appui de la croissance inclusive et durable » en 2012.

d'hévéa, cinquième producteur de palmier à huile et l'un des dix premiers exportateurs de bananes dans le monde avec (224 943 tonnes en 2012), il s'est récemment hissé au rang de deuxième producteur et premier exportateur mondial d'anacarde (autre nom de la noix de cajou)<sup>2</sup>. Toutefois, il convient de noter que la diversification de la production reste un enjeu pour la Côte d'Ivoire, car le pays veut améliorer sa production agricole et permettre aux petits producteurs locaux de vivre en augmentant leurs revenus, encourager la production villageoise et la transformation par des partenaires privés.

La Côte d'Ivoire présente un énorme potentiel agricole non encore exploité. Cependant seulement 6% du budget de l'Etat en 2016 est destiné au financement de l'agriculture. Le taux de chômage dans le pays dépasse les 50% et plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Les petits agriculteurs se plaignent de financement par les institutions de crédit, du manque d'intrants et de conseil. Les cultures sont soumises à des fortes variations saisonnières dues au changement climatique. Le pays manque de vraies réformes et surtout de réglementations pour accompagner ces réformes dans le secteur agricole. En sus les établissements de crédit sont très retissant quand il s'agit de financer l'agriculture. Même celles qui disent être des institutions de crédit dédiées à l'agriculture ne le sont pas en réalité car rien qu'en jetant un coup d'œil à leur bilan on s'en rend compte que la proportion de crédit allouée à l'agriculture est très faible. À cela faut ajouter la disparition de la dernière en 2014 i.e. La (BFA) Banque pour le financement agricole en Côte d'Ivoire pour cause de mauvaise gestion.

C'est dans cette perspective que nous avons nourri ce projet qui est en phase avec la réalité économique de plusieurs pays en Afrique et la Côte d'Ivoire en particulier où l'on cherche des mécanismes financiers innovants pour financer l'agriculture qui demeure le fer de lance de l'économie ivoirienne.

### ➤ **La problématique du projet**

L'agriculture en Côte d'Ivoire présente un énorme potentiel. L'amélioration de la productivité devrait passer par des actions concrètes dans un premier temps, venant des pouvoirs publics, mais aussi et surtout de l'initiative du secteur privé. On assiste à un manque crucial de ligne de crédit pour soutenir l'agriculture, la seule banque qui était destinée à financer l'agriculture a disparue et même quand elle existait encore, rien qu'en observant le

---

<sup>2</sup> D'après un article publié par <<franceinfo.fr>> en 2016

bilan on s'en rend compte que la proportion de crédit accordée à l'agriculture est faible par rapport à celle des activités commerciales.

La principale motivation de notre projet professionnel est de répondre à la question suivante :

Comment trouver de nouveaux mécanisme financiers plus adaptés au financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire afin d'améliorer afin d'améliorer la productivité du secteur Agricole ?

### ➤ **L'objectif du projet**

L'objectif global de l'étude est d'évaluer le coût de la création d'un fonds d'investissement et de proposer les meilleurs moyens de financement de l'agriculture. Les objectifs spécifiques seront de :

- présenter l'opportunité d'un fonds d'investissement agricole en Côte d'Ivoire ;
- présenter l'organisation et les moyens nécessaires à la mise en place de l'offre de service envisagée ;
- présenter les projections financières de l'activité, son niveau de rentabilité et les modalités de financement.

### ➤ **L'intérêt et enjeu du projet**

La création d'un fonds d'investissement dédié au financement du secteur agricole en Côte d'Ivoire aura pour intérêt de proposer aux agriculteurs une alternative autre que celles offertes par l'utilisation de moyens archaïques. Elle permettra également de pallier le manque de crédit octroyé par les banques, de réduire le taux de chômage et d'accroître la productivité de l'agriculture. Ainsi, notre projet trouve son intérêt par la fourniture de nouvelles sources de financement plus abordables et accessibles aux agriculteurs avec aussi l'incitation du secteur privé, afin d'établir des entreprises de transformation de produits agricoles et d'autres activités agro-industrielles dans les zones rurales.

Le rapport de notre projet sera une valeur ajoutée pour la bibliothèque du CESAG, par un cas pratique qui se veut le plus proche de la réalité possible pour la création d'une société. Il servira de repère pour les autres étudiants qui seraient intéressés par la conduite d'un travail de fin de formation sur un thème identique. Par ailleurs, par le sérieux que nous comptons y

mettre, il constituera une vitrine de la qualité de la formation reçue au programme de Master en Banque et Finance ; puisqu'il permettra au lecteur d'y voir les capacités que confèrent aux auditeurs les enseignements dispensés dans ce cycle de formation.

Sur le plan personnel, ce projet devra nous permettre de renforcer nos capacités dans la conception d'un projet de création d'entreprise. Avec l'accent mis sur l'identification des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en place d'une simulation financière crédible. Il nous permettra aussi de remplir une des conditions nécessaires à l'obtention du Master en Banque et Finance qui est la production et la soutenance d'un rapport de projet professionnel.

### ➤ **La démarche méthodologique**

La production de notre rapport s'appuiera sur une méthodologie en deux grandes étapes : la collecte des données et la simulation financière du fonds d'investissement. Durant la première étape, nous effectuerons des recherches documentaires sur les modalités de financement, sur l'environnement des fonds d'investissement. En Côte d'Ivoire, Nous administrerons des questionnaires aux agriculteurs, afin de cerner les réels besoins de financement pour l'agriculture en Côte d'Ivoire. Nous effectuerons des visites auprès des institutions financières (banques et fonds d'investissements) spécialisés dans le financement du secteur agricole au Sénégal, afin d'apprécier de façon efficace l'organisation de cette offre de service et nous en inspirer dans la conception du plan de mise en œuvre et dans l'évaluation des ressources nécessaires.

L'ensemble des observations et données collectées, nous aidera à effectuer des simulations financières du fonds d'investissement qui permettra d'identifier son besoin de financement et les modalités les plus adaptées à son financement. Cette étape permettra aussi d'identifier les risques et proposer des moyens pour les atténuer ou les transférer.

### ➤ **Le contenu du projet**

Notre projet professionnel s'articule autour de trois (03) chapitres. Le premier chapitre traite de l'opportunité de la création de notre structure. Il s'agira de faire une présentation des règles de constitution de notre société, de présenter l'environnement de l'agriculture en Côte d'Ivoire. Nous avons aussi étudié l'offre et la demande de financement agricole, avant de faire une étude de marché sur notre investissement dans ce secteur. Nous avons terminé notre étude

par l'analyse de l'intensité concurrentielle selon M. Porter et le tableau d'opportunités et menaces de la création de notre société.

Le deuxième chapitre a été consacré à la présentation de notre entreprise et son fonctionnement. Dans ce chapitre, nous avons défini le mode d'organisation et les ressources nécessaires au fonctionnement de AgriFunds, ainsi que l'étude technique et la stratégie Marketing de l'entreprise.

Enfin, le troisième chapitre constitue le volet financier du projet. Nous avons évalué le coût de création et de gestion de AgriFunds. Aussi, avons-nous présenté les modalités de financement de l'entreprise tout en mettant en avant la rentabilité du projet et les risques auxquels nous devons faire face

RESAG - BIBLIOTHEQUE



## **CHAPITRE 1 : Fonds d'investissement et l'environnement du financement du secteur agricole en Côte d'Ivoire**

Dans ce chapitre, nous aborderons d'abord les règles de constitution d'un fonds d'investissement, élément fondamental avant toute création de société. Ensuite nous cernerons l'environnement du secteur agricole et enfin nous étudierons l'offre et la demande de ce secteur en Côte d'Ivoire.

### **1. Les règles de constitution d'un fonds d'investissement**

Dans l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), une loi uniforme sur les entreprises d'investissement à capital fixe (« Loi Uniforme ») a été adoptée en 2006. A ce jour, elle n'est toujours pas transposée en Côte d'Ivoire, contrairement à certains pays comme le Mali, Bénin ou Sénégal. Les seules législations qui sont alors susceptibles de s'appliquer aux entreprises d'investissement à capital fixe en Côte d'Ivoire sont le droit commun de l'OHADA avec l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et la réglementation bancaire (fruit de la transposition en droit interne par une ordonnance de la loi uniforme UEMOA portant réglementation bancaire).

A ce jour les textes applicables à l'activité des sociétés d'investissement à capital fixe en Côte d'Ivoire sont :

L' Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (« AUDSC&GIE ») et l'ordonnance n° 2209-385 portant du 1er décembre 2009 portant Règlementation bancaire (« Règlementation Bancaire »).

#### **1.1. Cadre juridique des sociétés d'investissement à capital fixe**

La Règlementation Bancaire contient des éléments de définition de cette notion mais seulement concernant les établissements financiers.

Sont ainsi considérées comme entreprises d'investissement à capital fixe « les entreprises qui font profession habituelle de concourir, sur ressources propres ou assimilées, au renforcement des fonds propres et assimilés d'autres entreprises ». La Loi Uniforme relative aux entreprises d'investissement à capital fixe contient par contre une définition plus explicite des entreprises d'investissement à capital fixe mais n'étant pas encore transposée en Côte d'Ivoire, elle ne peut servir qu'à titre d'information. Il n'existe pas de cadre juridique spécifique qui

règlemente exclusivement ce type d'entreprise vu que la Loi Uniforme n'a pas été transposée en Côte d'Ivoire. De ce fait, les entreprises d'investissement sont soit soumises à la Réglementation Bancaire pour les établissements financiers (sauf dispositions contraires), soit au droit commun des sociétés commerciales avec l'AUDSC&GIE s'il s'agit de sociétés classiques.

Les entreprises d'investissement à capital fixe exercent des activités de capital-risque ou d'investissement en fonds propres. » Il existe quatre (4) types d'entreprises d'investissement : Les établissements financiers de capital risque, Les établissements financiers d'investissement en fonds propres, Les sociétés de capital-risque, Les sociétés d'investissement en fonds propres. En termes de nature, la Loi Uniforme relative aux entreprises d'investissement à capital fixe distingue deux types d'entreprise :

Les entreprises de capital-risque qui interviennent au profit d'entreprises créées depuis moins de 5 ans ou en cours de création, ainsi que d'entreprises dans les secteurs considérés comme prioritaires.

Les entreprises d'investissement en fonds propres qui interviennent au profit d'entreprises créées depuis au moins 5 ans. En termes de statuts juridiques, la Loi Uniforme distingue deux types d'entreprise :

- ✓ Les établissements financiers de capital-risque ou d'investissement en fonds propres Les établissements financiers de capital-risque et les établissements financiers d'investissement en fonds propres sont soumis à la réglementation bancaire, sauf dispositions non applicables. Ils doivent ainsi obtenir un agrément de la BCEAO pour l'exercice de leur activité.
- ✓ Les sociétés de capital-risque ou d'investissement en fonds propres Les sociétés de capital-risque ou d'investissement en fonds propres sont, sauf dispositions contraires, soumis à l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commercial & GIE.

Elles ne nécessitent pas d'agrément de la BCEAO pour l'exercice de leur activité, mais doivent obtenir une autorisation d'exercer du Ministre chargé des Finances, instruite par la Banque Centrale. Elles ne peuvent ni gérer de fonds pour le compte de tiers, ni compter une banque ou un établissement financier dans leur capital social pour plus de 25%, sans être agréées en qualité d'établissement financier.

## **1.2. Formes juridiques de l'entreprise d'investissement à capital fixe**

A défaut d'une réglementation spécifique sur le capital investissement en Côte d'Ivoire, cette section reprend les règles prescrites par l'AUDSC&GIE.

- ✓ Société à Responsabilité Limitée – SARL Elle est composée par un ou plusieurs associés. La SARL est gérée par un ou plusieurs Gérant(s), personnes physiques. Le Gérant est nommé et révoqué par les statuts ou par tout acte postérieur. Dans le second cas, la décision est prise à la majorité des associés représentant plus de la moitié du capital social sauf clause contraire des statuts. Le Gérant est seul responsable de la gouvernance de la SARL et prend seul les décisions de gestion et d'investissement.
- ✓ Société Anonyme – SA Elle est composée par un ou plusieurs actionnaires. La SA est gérée par un conseil d'administration(CA) ou administrateur général (AG). la SA est à conseil d'administration, elle est gérée par un président-directeur-général(PDG) ou bien par un président du conseil d'administration(PCA) et un directeur général (DG). Le DG est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Bien entendu, il doit agir dans le respect des pouvoirs qui lui sont conférés et dans le respect de l'objet social de la société. Le CA a pour fonction de déterminer les orientations de la société, contrôler les comptes et se saisir et se prononcer sur toute question intéressant la vie de la société. Le CA nomme et révoque le DG qui doit lui rendre compte. Le CA peut mettre en place des comités dits spécialisés composés d'administrateurs, comme par exemple un comité d'investissement propre à l'activité d'investissement. Néanmoins ce type de comité ne peut remplacer le conseil d'administration dans la prise de décision et n'aura qu'un rôle consultatif.
- ✓ Société par Actions simplifiées – SAS Elle est composée d'un ou plusieurs associés. Elle peut être à capital variable. La SAS est gérée par un président statutaire. Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

## **1.3. Fiscalité applicable aux entreprises d'investissement à capital fixe**

Les entreprises d'investissement à capital fixe sont soumises aux dispositions du Code Général des Impôts (CGI), sous réserve des exonérations prévues dans ledit code et des dispositions des conventions fiscales applicables.

Il est toutefois important de noter qu'une directive de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a été adoptée en 2011. Elle vise à favoriser le financement des petites et moyennes entreprises de la région par la mise en place d'un régime fiscal de faveur des Entreprises d'Investissement à Capital Fixe établies dans les états membres de l'Union. Elle s'applique aux entreprises d'investissement dont le portefeuille se compose au minimum de 50 % d'actions de sociétés non cotées et introduit des avantages fiscaux en matière d'Impôt sur les bénéfices, d'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières et de droits d'enregistrement.

La directive n'ayant pas à ce jour été transposée dans la législation fiscale ivoirienne, ces mesures de faveur ne sont pas encore appliquées en Côte d'Ivoire. Sont présentées ci-après, la fiscalité applicable aux opérations des entreprises d'investissement d'une part, et celle des revenus perçus par les actionnaires de ces entreprises d'investissement d'autre part.

#### **1.4. Fiscalité des opérations des entreprises d'investissement à capital fixe**

##### **1.4.1. Dividendes perçus des participations dans des sociétés ivoiriennes non cotées**

- ✓ Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)

Les dividendes sont imposables à l'IRVM au taux de 15%. L'IRVM est retenu à la source par la société versant les dividendes.

- ✓ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)

Les dividendes perçus par l'entreprise d'investissement sont passibles de l'impôt BIC au taux de 25% sur seulement 50% des dividendes net encaissés, ou 5% du net encaissé si le régime des sociétés mères est applicable. (Article 21 CGI)

Le régime fiscal des sociétés mères est applicable aux sociétés ivoiriennes par actions ou à responsabilité limitée qui détiennent, dans le capital d'autres sociétés revêtant l'une de ces formes, des participations représentant au moins 10% du capital de ces dernières.

## **1.4.2. Plus-values de cession de titres de participation (actions ou parts sociales)**

- ✓ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)

Les plus-values résultant des cessions de titres de participation réalisées dans le cadre de la gestion du portefeuille de valeurs mobilières sont en principe passibles de l'impôt BIC au taux de 25%. Cependant, les plus-values réinvesties peuvent faire l'objet d'une exonération sous certaines conditions. (Article 28 CGI).

## **1.4.3. Fiscalité des revenus versés aux actionnaires de l'entreprise d'investissement à capital fixe**

### **1.4.3.1. Dividendes reçus de l'entreprise d'investissement**

#### **1.4.3.1.1. Actionnaire résident en Côte d'Ivoire**

- ✓ Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)

Les dividendes versés à des personnes physiques ou morales résidentes par l'entreprise d'investissement établie en Côte d'Ivoire sont en principe soumis à l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de 15% en Côte d'Ivoire.

Toutefois, les dividendes distribués par ces entreprises à leurs actionnaires sont exonérés de l'IRVM si ces dividendes ont déjà supporté l'IRVM au moment de leur distribution par la PME à l'entreprise d'investissement. (Article 234 CGI)

- ✓ Impôt Général sur le Revenu (pour l'actionnaire personne physique)

Les dividendes versés à des actionnaires personnes physiques résidentes en Côte d'Ivoire sont passibles de l'Impôt Général sur le Revenu (IGR) en Côte d'Ivoire (taux progressif 2% à 36%). (Articles 237, 242 et 245 CGI)

Toutefois, l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) éventuellement acquitté par l'actionnaire est déductible de cet IGR. Ce montant d'IGR ne peut être inférieur au montant de l'IRVM acquitté. (Article 252 CGI)

- ✓ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (pour l'actionnaire personne morale)

Les dividendes perçus par des actionnaires personnes morales résidents en Côte d'Ivoire sont passibles de l'impôt BIC au taux de 25% sur seulement 50% des dividendes net encaissés, ou 5% du net encaissé si le régime des sociétés mères est applicable dans les conditions décrites au point 4.1.1. (Articles 21 et 22 CGI).

#### **1.4.3.1.2. Actionnaire non résident en Côte d'Ivoire**

- ✓ Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)

Sous réserve des dispositions des conventions fiscales internationales, les dividendes versés par l'entreprise d'investissement établie en Côte d'Ivoire à des personnes physiques ou morales non résidentes sont en principe soumis en Côte d'Ivoire à l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de 15%.

Toutefois, les dividendes distribués par ces entreprises à leurs actionnaires sont exonérés de l'IRVM si ces dividendes ont déjà supporté l'IRVM au moment de leur distribution par la PME à l'entreprise d'investissement. (Article 234 CGI)

- ✓ Impôt Général sur le Revenu (pour l'actionnaire personne physique)

Les dividendes versés à des actionnaires personnes physiques non résidentes sont passibles de l'Impôt Général sur le Revenu (IGR) en Côte d'Ivoire (taux progressif 2% à 36%), sous réserve des dispositions des conventions fiscales existant entre la Côte d'Ivoire et le pays de résidence de l'actionnaire. (Articles 237 3°, 242 et 245 CGI)

Toutefois, l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) éventuellement acquitté par l'actionnaire est déductible de cet IGR qui ne peut être inférieur au montant de l'IRVM acquitté. (Article 252 CGI)

- ✓ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (pour l'actionnaire personne morale)

L'impôt BIC de 25% n'est pas dû si l'actionnaire n'est pas résident en Côte d'Ivoire, sous réserve des dispositions de conventions fiscales applicables.

#### **1.4.3.2. Plus-value de cessions de titres de participation de l'entreprise d'investissement**

##### **1.4.3.2.1. Actionnaire domicilié en Côte d'Ivoire**

- ✓ Impôt Général sur le Revenu (pour l'actionnaire personne physique)

Les plus-values de cession réalisées par des actionnaires personnes physiques résidentes en Côte d'Ivoire sont passibles de l'Impôt Général sur le Revenu (IGR) en Côte d'Ivoire (taux progressif 2% à 36%), sous réserve des dispositions des conventions fiscales existant entre la Côte d'Ivoire et le pays de résidence de l'actionnaire. (Articles 237 3°, 242 et 245 CGI)

- ✓ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (pour l'actionnaire personne morale)

Les plus-values de cession réalisées par une personne morale résidente en Côte d'Ivoire sont passibles de l'impôt sur les BIC en Côte d'Ivoire (à l'exception des plus-values réinvesties, dans les conditions prévues au point 4.1.2.)

- ✓ Droits d'enregistrement

Les actes de cession de titres sont soumis à un droit d'enregistrement fixe de FCFA 18 000 si de tels actes sont enregistrés en Côte d'Ivoire. (Article 703 CGI)

##### **1.4.3.2.2. Actionnaire non résident en Côte d'Ivoire**

- ✓ Impôt Général sur le Revenu (pour l'actionnaire personne physique)

Les plus-values de cession réalisées par des actionnaires personnes physiques non-résidents sont passibles de l'Impôt Général sur le Revenu (IGR) en Côte d'Ivoire (taux progressif 2% à 36%), sous réserve des dispositions des conventions fiscales existant entre la Côte d'Ivoire et le pays de résidence de l'actionnaire. (Articles 237 3°, 242 et 245 CGI)

- ✓ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (pour l'actionnaire personne morale)

L'impôt BIC de 25% n'est pas dû si l'actionnaire n'est pas résident en Côte d'Ivoire, sous réserve des dispositions des conventions fiscales applicables. (Articles 28 et suivants CGI) •

Droits d'enregistrement

Les actes de cession de titres sont soumis à un droit d'enregistrement fixe de FCFA 18 000 si de tels actes sont enregistrés en Côte d'Ivoire. (Article 703 CGI).

## **1.5. Conditions d'éligibilité et avantages fiscaux**

### **1.5.1. Conditions d'éligibilité**

- ✓ Etre une Entreprise d'Investissement à Capital Fixe ;
- ✓ Avoir un portefeuille composé d'au minimum 50 % d'actions de sociétés non cotées ;
- ✓ Etre constitué sous les formes prescrites par la Loi Uniforme sur les entreprises d'investissement à capital fixe : Société Anonyme (SA) ou Société à Responsabilité Limitée (SARL).

### **1.5.2. Avantages Fiscaux**

- ✓ **Impôt sur les bénéfices :**

Exonération pour une durée maximum de 15 ans à compter de la date de création de l'entreprise (article 4).

Exonération des revenus générés par les fonds déposés en gestion pour une durée minimale de 3 ans auprès des entreprises de capital-risque. (article 4).



### ✓ **Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières :**

Exonération pour une durée maximum de 15 ans à compter de la date de création de l'entreprise. (Article 4).

Exonération des revenus générés par les fonds déposés en gestion pour une durée minimale de trois (3) ans auprès des entreprises de capital-risque. (Article 4).

### ✓ **Imposition des plus-values :**

Exonération d'impôt des plus-values réalisées sur la cession des titres détenus pendant une période minimale de trois (3) ans par les entreprises d'investissement à capital fixe. (article 5).

Dans les autres cas, exonération d'impôt des plus-values réalisées sur la cession des titres détenus par les entreprises d'investissement à capital fixe si ces dernières réinvestissent la plus-value dans d'autres titres dans un délai de douze (12) mois à compter de l'exercice de cession. (article 5).

## **2. l'environnement du secteur agricole en Côte d'Ivoire**

Le secteur agricole a constitué le principal moteur de la croissance ivoirienne après l'indépendance avec le développement des cultures de rente impulsées par l'État. L'agriculture (y compris la foresterie, la chasse, la pêche et la production animale) demeure aujourd'hui le socle de l'économie ivoirienne. Elle contribue à créer 22,3% du PIB (2013, Banque Mondiale) et représente 47% des exportations globales du pays en 2013 (62% hors le pétrole). Elle occupe 46% de la population active du pays et est une source de revenus pour les deux tiers d'une population à 50,3% rurale (recensement 2014)<sup>3</sup>. Dans cette partie, nous verrons un aperçu des principales cultures avant de faire une étude des besoins de ce secteur.

---

<sup>3</sup> <http://agriculture.gouv.fr/>

## **2.1. Les principales cultures**

L'agriculture ivoirienne repose essentiellement sur deux domaines. Le premier est celui des cultures de rentes ou cultures industrielles et le second est celui des cultures vivrières. A propos des cultures industrielles, les plus importantes sont le café, le cacao, le palmier à huile, l'anacarde et l'hévéa. Quant aux cultures vivrières, les plus importantes sont le riz, le maïs, la banane plantain, le manioc, l'igname et les légumes. Nous n'en citerons que les plus importantes mais la liste n'est pas exhaustive.

### **2.1.1. Les cultures de rentes ou cultures industrielles**

Les productions d'exportation assurent près de 40% des recettes d'exportations et soutiennent le développement agro-industriel du pays. Certaines sont en pleine expansion (anacarde, mangue), d'autres sont stationnaires (cacao, palmier à huile, banane) ou en régression (café, ananas, bois et l'hévéa). La compétition pour l'espace cultivé qui était favorable à l'hévéa il y a quelques années l'est aujourd'hui moins du fait de la baisse des prix de l'or blanc sur le marché international.

#### **➤ Le Cacao**

La Côte d'Ivoire est depuis plus de 20 ans le premier pays producteur mondial de cacao devant le Ghana, avec des récoltes record en 2014 (20% par rapport à 2012-13), la production atteint 1,74 million de tonnes, ce qui représente 40% de la production mondiale. Les exportations de cacao (fèves et cacao transformé) représentent 26% des exportations globales du pays (2013), 34% hors pétrole. Avec une superficie cultivée de 2 millions d'hectare, la production cacaoyère occupe environ 800 000 planteurs et fait vivre 6 millions de personnes, soit le quart de la population ivoirienne. Les exploitations sont généralement de taille comprise entre 3 et 5 hectare et de type familial. Cependant, il reste encore un potentiel énorme inexploité pour cette culture. Notons que cette année, la Côte d'Ivoire a enregistré des pertes énormes du fait de la baisse du prix du kilogramme de Cacao sur les marchés internationaux de plus de 30% depuis juillet 2016.

#### **➤ Le Café**

Le café, malgré une baisse de production depuis une dizaine d'années, représente néanmoins encore 1,4% des exportations ivoiriennes avec 130.800t en 2013. Le pays a régressé à la

onzième place des pays producteurs de café au niveau mondial en 2010. L'essentiel des plants utilisé provient de Robusta et est issu des programmes de sélection génétique. La filière café-cacao manque de réformes institutionnelle et fiscale portant en priorité sur l'amélioration de la transparence dans la gestion de la filière et sur la garantie de revenu rémunérateur aux producteurs.

#### ➤ **Le palmier à huile**

La filière huile de palme se situe à la 4<sup>ème</sup> place dans l'économie ivoirienne et emploie plus d'un million de personnes dans la partie sud de la zone forestière. Avec 400.000t d'huile de palme brute produite par an, la Côte d'Ivoire occupe le 5<sup>ème</sup> rang mondial après la Malaisie, l'Indonésie, le Nigeria et la Colombie. Elle est le 1er exportateur africain et 2<sup>ème</sup> producteur africain derrière le Nigeria. La production ivoirienne devrait continuer à augmenter pour répondre aux besoins propres du pays et à la demande ouest-africaine en oléagineux.

#### ➤ **L'hévéa**

La Côte d'Ivoire est au 1er rang africain et au 7<sup>ème</sup> rang mondial des producteurs de caoutchouc naturel. Le caoutchouc naturel occupe le 3<sup>ème</sup> rang des produits d'exportation en Côte d'Ivoire (2<sup>ème</sup> hors pétrole) représentant en 2013, 6% des exportations du pays. Il est destiné essentiellement à l'industrie pneumatique du marché de l'Union européenne (70% des exportations). 70% de la production ivoirienne de latex est issu de plantations villageoises, cultivées par 90.000 planteurs environ (2012), le restant de plantations est issu de sociétés agricoles. Les superficies cultivées et exploitées devraient continuer de s'accroître à moyen terme même si avec le fléchissement des cours mondiaux (baisse du cours moyen 2014 de 32,6% par rapport à 2013) devraient ralentir le rythme des plantations.

#### ➤ **L'anacarde**

Avec 550.000t produites en 2014, soit 20% de la production mondiale, la Côte d'Ivoire est le 2<sup>ème</sup> producteur mondial de noix de cajou (anacarde), derrière l'Inde (800.000 t) et devant le Vietnam (400.000t), et premier producteur africain. La filière anacarde se positionne désormais devant le coton comme la première culture de rente dans le nord de la Côte d'Ivoire. Le pays souhaite en développer la transformation locale.

### ➤ **Le Coton**

Après s'être relevée d'une chute de production importante dans les années 2000, la Côte d'Ivoire est le 3<sup>ième</sup> producteur ouest-africain de coton avec 20% de la production de coton de la CEDEAO (405.000t de coton graines en 2013- 2014), derrière le Burkina-Faso et le Mali, et 2<sup>ième</sup> exportateur régional. Le coton génère 2% des exports du pays et joue un rôle socio-économique majeur au nord et centre du pays (moitié du territoire) au niveau des populations rurales et comme source d'industrialisation. Pour le moment, malgré la chute continue des cours mondiaux (- 30% en 2014), les prix aux producteurs restent assez stables, mais en légère baisse. Néanmoins, les sociétés cotonnières ouest-africaines pourraient ne plus pouvoir encaisser le choc de la baisse de cours et les prix aux producteurs pourraient être amenés à baisser sensiblement.

### ➤ **L'ananas, la banane et la mangue**

L'ananas, la banane et la mangue assurent 1,5% des exportations totales ivoiriennes. Le pays est le 2e exportateur africain de bananes vers l'UE, derrière le Cameroun. La production de bananes a été affectée en 2014 par les fortes pluies (1.300ha de plantations inondées) qui ont entraîné la perte de plus de 75.000 t de bananes (quart de la production nationale). La majeure partie de la production provient des plantations des entreprises privées filiales de groupes agroindustriels. Tout comme l'ananas, filière en crise avec des exportations passées de 210.000t en 2003 à 20500t en 2014, la banane ivoirienne est concurrencée sur le marché européen par les importations des multinationales latino-américaines. Elle doit faire face à l'érosion des préférences tarifaires et à des différentiels de coûts d'emballages. Enfin, avec 18.000 t (8,9M€) de mangues exportées (2013), la Côte d'Ivoire est le 1er exportateur africain de mangues (suivie du Mali et du Sénégal) et le 3e fournisseur sur le marché européen après le Brésil et le Pérou.

#### **2.1.2. Les cultures vivrières**

La production vivrière représente plus de 10,7 millions de tonnes par an en Côte d'Ivoire avec essentiellement des tubercules (49% d'igname avec 5,7 million de tonnes), des racines (21% de manioc avec 2,4 millions de tonnes), de la banane plantain et des céréales (6,4% de riz et 5,9% de maïs ainsi que le mil et le sorgho). Si la demande nationale pour l'alimentation humaine est couverte en igname, manioc, banane plantain et maïs, le pays reste encore très

dépendant de l'extérieur pour certains produits comme le riz, le blé, les oignons et pommes de terre.

### ➤ **Le Riz**

En Côte d'Ivoire, le riz est devenu l'aliment principal de la population avec une consommation estimée à 1.300.000 tonnes de riz blanchi par an, soit environ, 58 kg par an et par habitant. Le riz est cultivé sur les plateaux et dans les bas-fonds dans toutes les régions du pays (les zones forestières, les zones de savanes, les zones montagneuses de l'ouest du pays). La production nationale a été de 683.671 tonnes de riz paddy en 2008. La culture locale de riz concerne près de 600.000 familles qui y tirent l'essentiel de leur revenu ; Elles représentent 8% de la population active. Près de 55% de ces riziculteurs sont des femmes. Du fait de l'urbanisation rapide de la Côte d'Ivoire, le riz est devenu l'aliment principal de la population vivant en Côte d'Ivoire. La progression de la production nationale n'a permis de satisfaire les besoins de la consommation intérieure de riz blanchi qu'en 1977, grâce à la politique de la gestion de la filière mise en œuvre par la SODERIZ. De 2001 à 2005, le taux de couverture des besoins par la production nationale s'est situé à 0,42. Ainsi, depuis 1978, pour combler le déficit, la Côte d'Ivoire a recours à des importations massives de riz blanchi provenant des pays asiatiques. Ces importations se sont accrues considérablement d'année en année. Ainsi, elles sont passées de 440.858 en 2000, à 919.081 tonnes de riz blanchi, pour un coût de plus de 234 milliards de F CFA, en 2009<sup>4</sup>.

### ➤ **L'igname**

Avec une production de 3 millions de tonnes en 2003, l'igname est la culture vivrière la plus importante en Côte d'Ivoire. On distingue habituellement deux groupes principaux : les ignames précoces et les ignames tardives. Les ignames *Dioscorea cayenensis* et *Dioscorea rotundata* sont d'origine africaine. Certaines sont précoces et sont récoltées deux fois au cours du même cycle cultural. La première récolte (juillet-septembre) donne des tubercules destinés surtout à la consommation. La seconde récolte (janvier) est principalement utilisée comme semenceaux. D'autres *D. cayenensis* - *rotundata* sont tardives et n'ont qu'une récolte. Cependant, plusieurs des variétés à une récolte (Krenglé, Gnan) peuvent être exploitées en double récolte. Les ignames tardives (*Dioscorea alata*), d'origine asiatique, se récoltent une seule fois (décembre, janvier).

---

<sup>4</sup> <http://www.fao.org/>

### ➤ **La banane plantain**

La banane plantain est la troisième culture alimentaire de base en Côte d'Ivoire avec une production et une consommation d'environ 1.600.000 tonnes par an. Les variétés cultivées sont traditionnelles. Les principales régions productrices sont le sud-ouest et l'ouest de la Côte d'Ivoire. Toutefois, la banane plantain est cultivée sur presque tout le territoire ivoirien.

## **3. Analyse de l'offre et de la demande**

Dans cette section, il s'agira pour nous dans un premier temps de faire une analyse des structures qui offrent des financements à l'agriculture en Côte d'Ivoire et les obstacles au crédit agricole. Ensuite, à partir d'un questionnaire, nous évaluerons les potentiels agriculteurs et entreprises agricoles susceptibles d'adhérer à notre offre de services. Enfin, nous finirons notre analyse par l'étude des cinq forces concurrentielles selon Michael Porter.

### **3.1. L'offre de financement du secteur agricole**

Il s'agit de présenter les différents acteurs qui contribuent au financement du secteur agricole en Côte d'Ivoire à savoir les banques et établissements financiers, les institutions de microfinance et les fonds de garantie.

#### **3.1.1. Les banques et établissement financiers**

Malgré la présence de plusieurs banques depuis plusieurs années et l'arrivée de certaines, ces cinq dernières années, qui porte le nombre de vingt-sept (27) banques à deux (02) établissement financiers<sup>5</sup>, le financement de l'agriculture reste et demeure une problématique en Côte d'Ivoire. En effet, le rôle confirmé des institutions financières dans le développement économique, par le levier que représente l'intermédiation financière, rend naturel l'intérêt croissant à étendre l'accès à de tels services aux zones défavorisées que sont les zones rurales.

Cependant, les banques et établissements financiers restent réticents quand il s'agit d'octroyer du crédit aux agriculteurs, ce qui n'est pas le cas des commerçants. Cette situation s'explique par le fait que la rentabilité des activités agricoles est aléatoire, en raison des conditions climatiques variables et du caractère incertain des marchés agricoles. Aussi, faut-il noter que les populations rurales sont constituées à majorité d'analphabètes. Les emprunteurs exercent

---

<sup>5</sup> <http://www.bceao.int/-Etablissements-de-credits-.html>

régulièrement des activités agricoles mais sans tenir de comptabilité. Ces facteurs sont à l'origine du manque d'intérêt pour les banques et institutions financières, vis-à-vis du secteur agricole.

Les mesures et politiques prises par l'Etat restent insuffisantes devant l'ampleur de la situation. En effet, après la faillite de la BNDA (Banque Nationale de Développement Agricole) dans les années 90 et l'échec des fonds sociaux en 1994, le gouvernement a lancé en 2004 la BFA (Banque pour le Financement de l'Agriculture) dans le but de soutenir efficacement les PME et le monde rural. Malheureusement cette banque a été liquidée par le gouvernement ivoirien le 1<sup>er</sup> octobre 2014 en raison de son déficit permanent suite à un rapport adressé début mai 2014 au gouvernement ivoirien par le cabinet PricewaterhouseCoopers (PWC) qui s'alarmait sur la situation financière de la banque.

### **3.1.2. Les institutions de microfinances (IMF)**

Les IMF ont connu une évolution remarquable au cours de la dernière décennie. Au 06 juin 2016, leur nombre est de 53 agréées par le gouvernement de Côte d'Ivoire dont 38 mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit et 15 sociétés anonymes de microfinance<sup>6</sup>. En 2011, la Côte d'Ivoire comptait 42 IMF ayant transmis leurs états financiers à la BCEAO avec 334 points de services (institution de base ayant une autorisation d'exercice et des guichets) qui bénéficient à plus de 1 331 189 personnes dans le pays. Le montant de l'épargne mobilisée en (millions de FCFA) est de 106 485 et les encours de crédits en (millions de FCFA) s'élèvent à 41 814<sup>7</sup>.

Le secteur comprend des structures organisées en réseau et de nombreuses institutions isolées. La configuration de ce secteur se présente de la manière suivante :

#### ➤ L'UNACOOPEC

L'union nationale des coopératives d'épargne et de crédit, la principale institution de microcrédit en Côte d'Ivoire, concentrait 81% des encours et 63% des dépôts du secteur de la microfinance<sup>8</sup> ;

---

<sup>6</sup> <http://microfinance.tresor.gouv.ci>

<sup>7</sup> <http://www.bceao.int>

<sup>8</sup> <http://www.jeuneafrique.com>

- Des structures de tailles moyennes organisées en Réseau :
  - le Réseau des Caisses Mutuelles, d'Epargne et de Crédit (RCMEC) ;
  - le Fonds local d'Epargne et de crédit (FLEC) ;
  - la Coopérative Financière de la Communauté Chrétienne (CFCC) ;
  - la Mutuelle d'action Sociale (MUTAS) ;
  - la Caisse Ivoirienne d'épargne et de Crédit Agricole (CICA) ;
  
- Des structures mutualisées disposant de nombreuses agences mais non organisées en réseau ;
  - la mutuelle de crédit et d'Epargne des femmes d'Aboisso (MUCREFAB) ;
  - la mutuelle de crédit et d'Epargne des femmes de Bouaflé (MUCREFBO) ;
  
- Deux institutions conventionnées
  - Access Finance ;
  - le Fonds Ivoirien pour le Développement de la Retraite Active (FIDRA) ;
  
- De nombreuses structures isolées de petite taille

L'implication des IMF dans le secteur agricole reste insignifiante. Les IMF se cantonnent dans une stratégie de grande prudence par rapport à l'agriculture et limitent la part de portefeuille de crédit pour ce secteur ; dans cette perspective, l'augmentation du crédit à l'agriculture est donc liée d'une part à la croissance des IMF qui est lente et émaillée de crises, et d'autre part, au renforcement de la confiance entre les IMF et le secteur agricole. Les services financiers offerts sont limités à des crédits de court terme et répondent mal à une demande diversifiée (crédit moyen et long terme, épargne adaptée, assurance...)

### **3.1.3 Les fonds de garantie**

Il en existe plusieurs, notamment, le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) et le fonds GARI (Fonds de Garantie des Investissements privés en Afrique de l'Ouest) qui n'intervient que dans les pays membres de la CEDEAO.



### ➤ Le FAGACE

Le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) est une institution financière internationale spécialisée dans la promotion des investissements publics et privés. Il a été créé le 10 février 1977 à Kigali au Rwanda<sup>9</sup>. Son siège est à Cotonou au Bénin. Les Etats membres du FAGACE sont au nombre de huit (08) à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Rwanda, le Sénégal et le Togo. La mission principale du FAGACE est de contribuer au développement économique et social de ses Etats membres pris individuellement ou collectivement, en participant au financement ou en facilitant la réalisation de leurs projets d'investissement, notamment par la garantie de prêts à court, moyen et long terme, la facilitation de l'emprunt par un allègement des conditions (bonification du taux d'intérêt ou allongement de la durée du crédit) et par la prise de participation dans le capital social des entreprises nationales ou régionales. Le FAGACE intervient dans plusieurs secteurs d'activités à savoir : l'énergie, le commerce, l'agriculture, l'élevage, les télécommunications, le tourisme et l'hôtellerie, etc.

### ➤ Le fonds GARI

Le principal objectif du Fonds GARI est d'aider au développement du secteur privé, en soutenant le financement des investissements qui en relèvent. Ce soutien prend la forme de garanties de crédits à moyen et long termes consenties aux banques et établissements financiers, et de garanties d'opérations de mobilisation de ressources effectuées par les entreprises privées intervenant dans les Etats de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les garanties portent sur une fraction des financements à moyen et long termes mis en place en faveur de ces entreprises<sup>10</sup>. Les entreprises éligibles sont celles issues du secteur privé et public marchand exerçant leurs activités dans les secteurs suivants : agro-industrie, la pêche, mines, industrie manufacturière, agriculture, tourisme, transport, hôtellerie, bâtiments et travaux publics. Les financements garantis doivent être de durée comprise entre 2 et 15 ans, avec une garantie de couverture limitée de 10 ans. Le montant minimal des prêts garantis doit être inférieur ou égal à 50 millions de F.CFA.

---

<sup>9</sup> <http://le-fagace.org/fr/content/histoire-du-fagace>

<sup>10</sup> <http://www.fondsgari.org/>

## **3.2. Les obstacles au crédit agricole**

Dans cette partie, il sera question d'aborder les obstacles endogènes, d'une part, et exogènes, d'autre part.

### **3.2.1. Les obstacles endogènes**

Ce sont des facteurs qui dépendent directement des choix opérés par les Institutions Financières. On peut les ranger en deux catégories qui sont :

➤ Les vices de conception :

Il s'agit des montages institutionnels inadaptés, des produits financiers inadaptés aux spécificités agricoles, outils internes d'aide à la prise de décision inefficaces, mauvaise appréciation de la qualité des dossiers des emprunteurs, mauvaise prise en compte des réalités socio-économiques, système de garantie inefficace.

➤ Les problèmes de gouvernance :

Erreurs de management stratégique (forte concentration dans une zone spécialisée, croissance non maîtrisée des caisses...) ou du management opérationnel (déviation des procédures pour des crédits de complaisance, mauvaise gestion du personnel entraînant sa démobilitation), manque d'efficacité dans les procédures de gestion et de contrôle, la mauvaise gouvernance entraînant quelques fois la faillite des Institutions Financières. Du point de vue des Institutions Financières, la sécurisation du crédit se base essentiellement sur la mise en place d'outils et d'instruments visant à se prémunir au maximum des risques encourus du non remboursement des crédits octroyés.

### 3.2.2. Les obstacles exogènes

Ce sont des facteurs qui influencent les Institutions financières et leurs clients. Il s'agit de facteurs naturels, politiques et économiques.

➤ Les facteurs naturels :

Ce sont les aléas et accidents climatiques, les attaques parasitaires qui peuvent bouleverser toute une campagne agricole. En effet, en raison du caractère aléatoire et cyclique de la rentabilité des activités agricoles, la capacité de remboursement des emprunts se trouve considérablement affectée.

➤ Les Facteurs économiques :

La volatilité des prix des produits agricoles et de ceux des intrants. Le coût de distribution des produits financiers en zone rurale engendré par la dispersion géographique de la clientèle est considérable. Ajouté à cela le fort taux d'analphabétisation en milieu rural et l'absence des documents comptables.

➤ Les Facteurs politiques :

Le dysfonctionnement du système politique (mauvais fonctionnement de la justice, corruption, mauvaise influence de l'Etat sur les IF...) ou des politiques sectorielles inefficaces (problèmes fonciers, mauvaise organisation des marchés agricoles, réglementation bancaire inadaptée etc.)

Face aux facteurs exogènes qui constituent un environnement peu favorable, les IF ont tendance à investir avec beaucoup de prudence dans le secteur agricole en limitant la part de financement de l'activité agricole dans leur portefeuille. Elles concentrent en général ses financements dans des zones ou des filières relativement sécurisées leur permettant de minimiser les risques. Le résultat est que la majeure partie des exploitations agricoles n'ont pas ou ont peu accès au financement.

### **3.3. La demande de financement du secteur agricole**

#### **3.3.1. Objectif de l'étude**

L'étude de l'offre a pour but ultime d'évaluer l'attractivité des services vis-à-vis des entreprises du secteur agricole en Côte d'Ivoire. Pour cela, une enquête a été menée sur une durée de trois semaines auprès des entreprises agricoles et aussi auprès des petits paysans ou agriculteurs sur tout l'ensemble du territoire ivoirien.

#### **3.3.2. Méthodologie adoptée pour l'étude**

L'étude de la demande en termes de financement du secteur agricole en Côte d'Ivoire a été faite à partir d'un questionnaire. Le questionnaire qui a été adressé aux entreprises évoluant sur toute la chaîne de valeur agricole, des intrants à la transformation ainsi qu'aux petits agriculteurs, nous a permis de déterminer l'adhésion de chacune d'entre elles à notre offre de services. Une fois cette offre terminée, nous pensons être à mesure d'offrir les meilleurs services sur le marché et d'attirer encore plus d'entreprises et de fermiers relativement à ceux de nos concurrents bien que nous ne soyons pas sur le même segment. L'administration du questionnaire s'est faite en ligne, via les réseaux sociaux, et aussi au contact direct de certaines entreprises et agriculteurs qui ont représenté un échantillon de 150.

#### **3.3.3. Résultats de l'étude**

Il s'agira de voir comment notre étude a été accueillie par les entreprises du secteur agricoles et les petits agriculteurs.

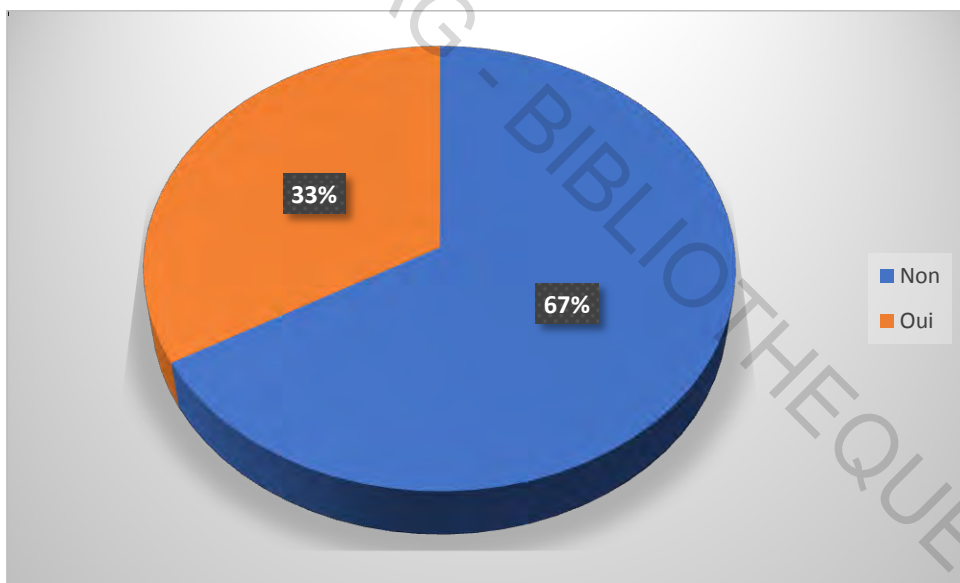
##### **3.2.3.1. Accueil du projet par les entreprises agricoles**

###### **➤ Intérêt porté au fonds d'investissement par les entreprises agricoles**

Notre offre de services a globalement été bien accueillie par les entreprises évoluant dans le secteur agricole en Côte d'Ivoire. Il a été révélé tout d'abord que cette offre de services dans le secteur agricole est encore méconnue par plusieurs entreprises. En effet **66.7% (voir figure)** des entreprises agricoles disent n'avoir jamais entendu parler d'un fonds d'investissement dédié à l'agriculture en Côte d'Ivoire et pour celles qui le connaissent déjà, aucune n'a recours à un tel financement. Cependant, le taux d'adhésion à cette offre reste élevé avec **83.3%** des entreprises favorables à l'entrée d'un fonds d'investissement dans le capital de leurs entreprises (**voir figure**). Ces entreprises sont de divers statuts juridique

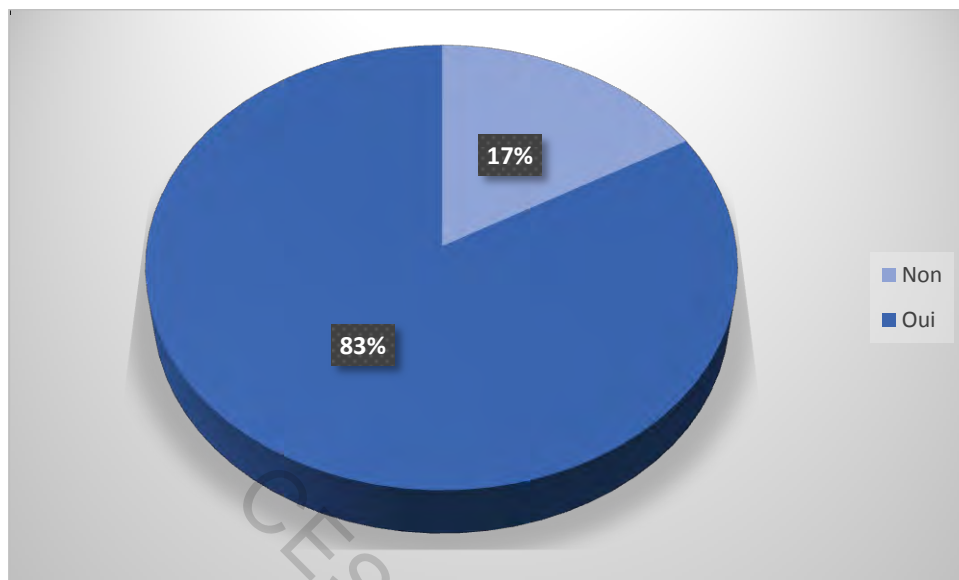
(SARL, SA, Sociétés Unipersonnelles) mais la majorité d'entre elles sont des SARL. Dans cette population adhérente à l'offre **44%** ont des besoins financiers et **52%** ont des besoins d'assistance technique, et **4%** estiment avoir d'autres besoins (**voir figure**). Parmi ces entreprises, **72.2%** sont des Startup ou en créations, **16.7%** au stade de croissance ou développement et **11.1%** sont en difficultés, aucune d'entre elles n'est au stade de consolidation ou transmission (**voir figure**). **5.9%** de ces entreprises estiment leur besoin de financement à moins de 5 millions FCFA, **41.2%** estiment leur besoin entre 5 et 10 millions FCFA, **29.4%** entre 10 et 50 millions FCFA, **23.5%** entre 50 et 100 millions de FCFA et aucune d'entre elles au-delà de 100 millions FCFA (**voir figure**). Ces entreprises sont réparties sur l'ensemble du territoire ivoirien.

Figure 1 : **Information sur l'existence d'un fonds d'investissement agricole en Côte d'Ivoire**



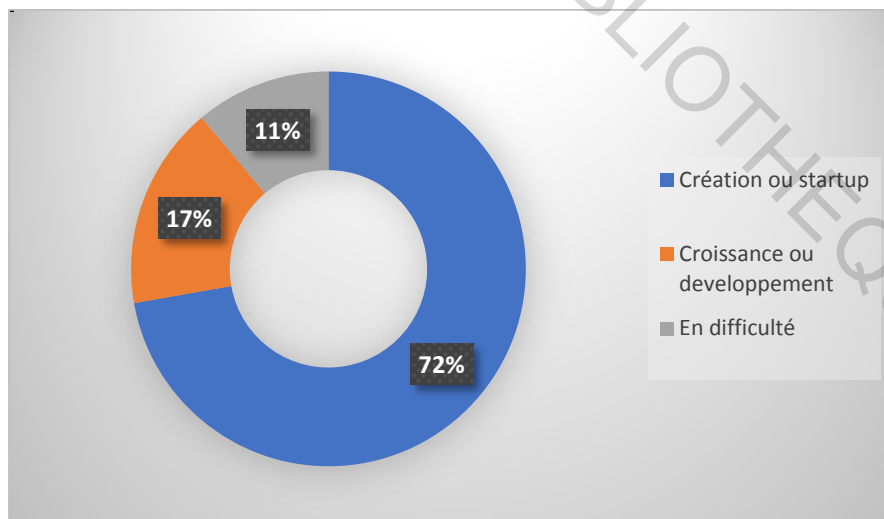
Source : à partir des résultats de l'étude

**Figure 2 : Adhésion des entreprises agricoles à l'entrée du fonds d'investissement dans leur capital**



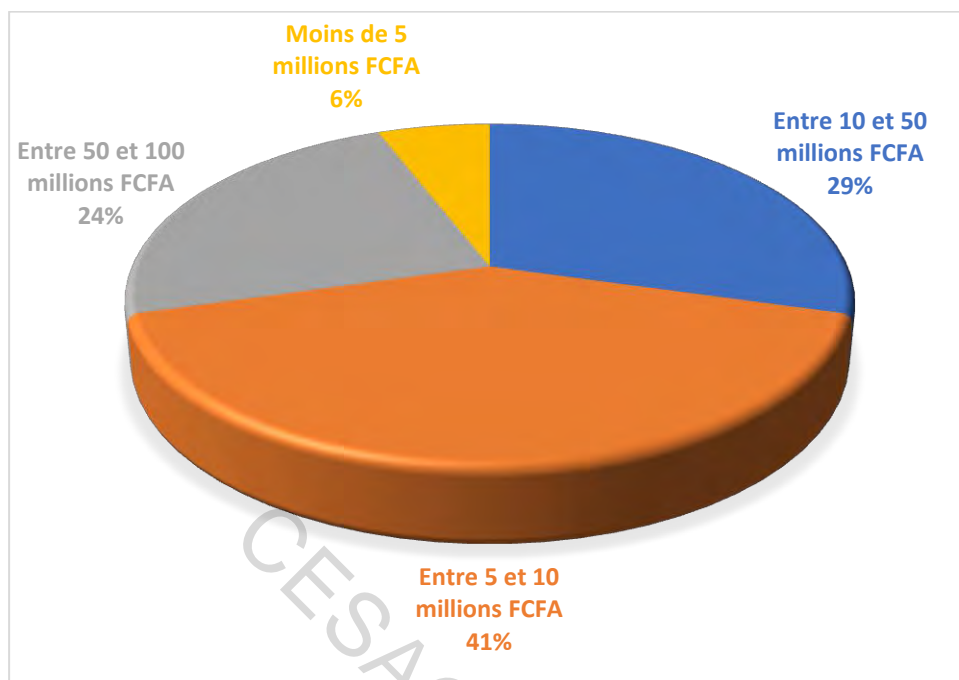
*Source : à partir des résultats de l'enquête*

**Figure 3 : Stade auquel se trouve l'entreprise agricole**



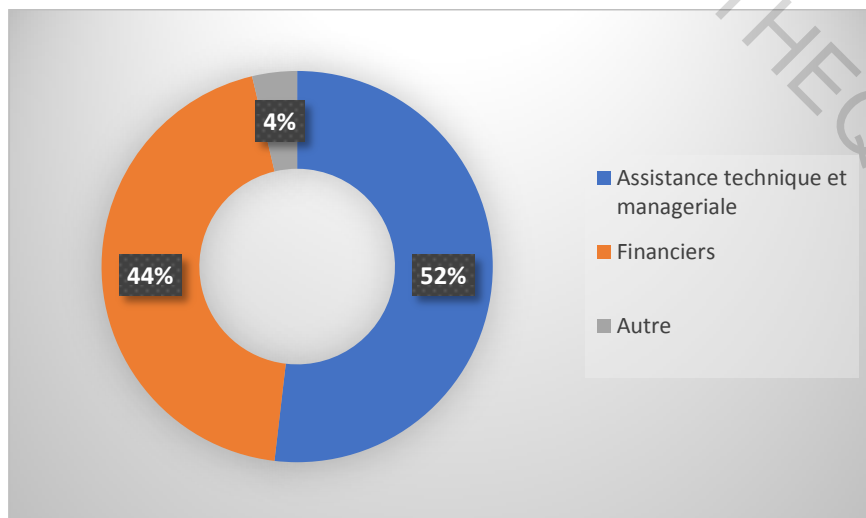
*Source : à partir des résultats de l'enquête*

Figure 4 : Montant de Financement souhaité



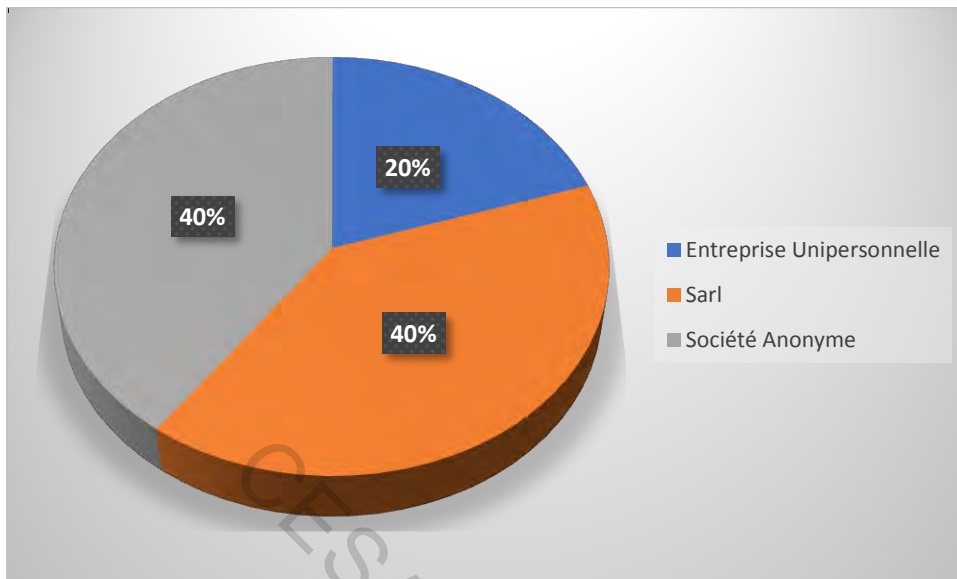
*Source :* à partir des résultats de l'enquête

Figure 5 : la nature de leurs besoins



*Source :* à partir des résultats de l'étude

Figure 6 : Statut juridique des entreprises interrogées



Source : à partir des résultats de l'étude

### 3.2.3.2. Accueil du projet par les petits agriculteurs

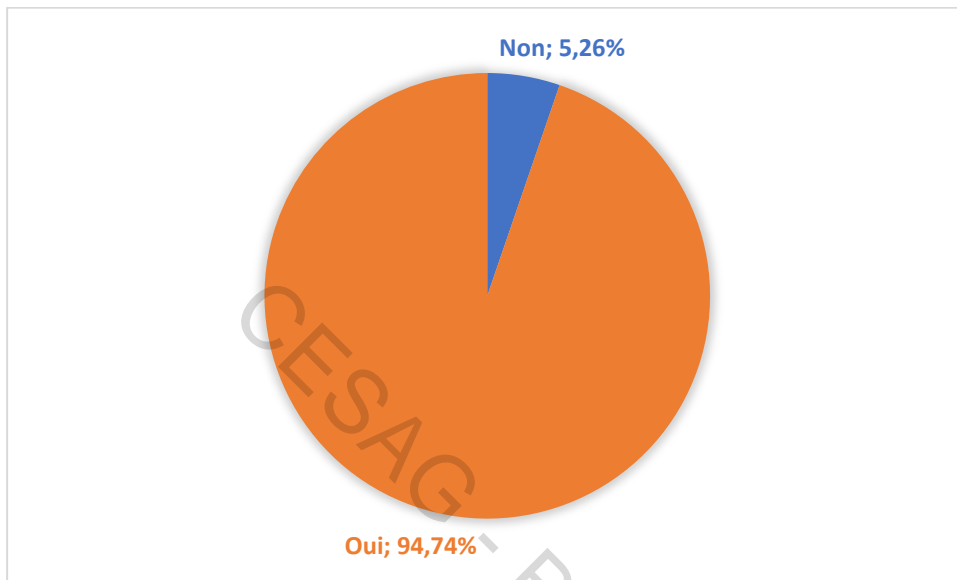
- Intérêt porté au fonds d'investissement par les petits agriculteurs

Notre offre de services a été favorablement accueillie aussi par les petits agriculteurs. Cette étude nous révèle que cette offre était jusque-là méconnue par les agriculteurs en Côte d'Ivoire. Parmi eux, **97%** souhaitent recevoir directement sur leur téléphone via des messages, des informations, alertes sur la météo, sur le climat dans leur région et les conseils pour leurs cultures. Seulement **3%** n'ont pas été favorables à cela. Sur la population interrogée, **76%** disposent d'un compte Orange money, **17%** d'un compte MTN mobile money et **7%** disent ne pas disposer de compte mobile money. **94.74%** sont favorable à la réception sur leur compte mobile money des fonds qui ne seront destinés qu'à l'achat des informations, semences, engrais, des outils de productions. Les besoins de ces agriculteurs sont divers, **40%** sont des besoins d'outils de productions, **33%** sont des besoins d'engrais, **17%** des besoins de semences et **10%** pour les autres besoins.



Figure 7 : Accueil de l'offre par les petits agriculteurs

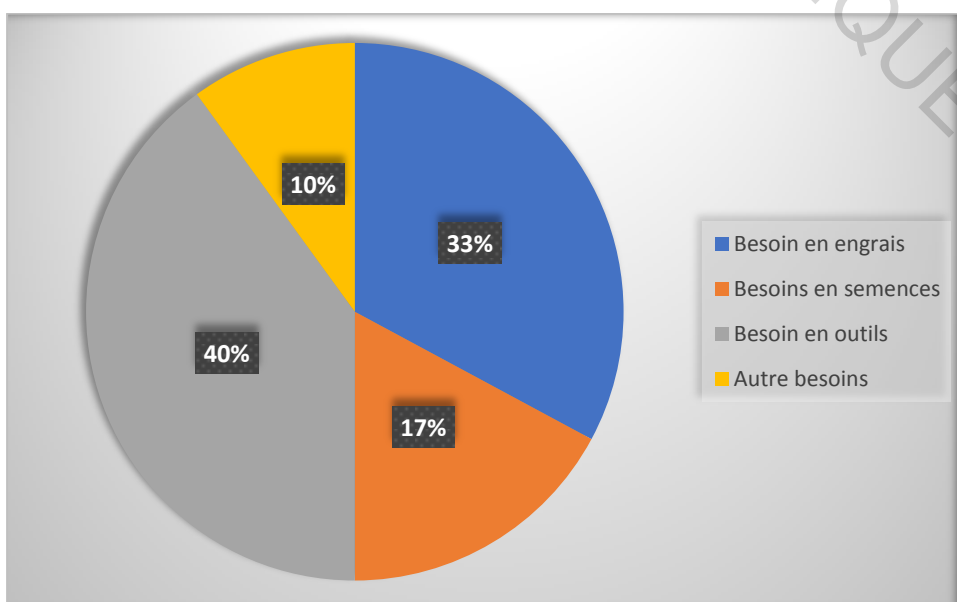
Seriez-vous favorable à la réception de fond (argent) directement dans votre compte mobile money qui sera destiné uniquement à l'achat des outils, informations, engrais, semences ?



Source : à partir des résultats de l'étude

Figure 8 : Besoins des agriculteurs

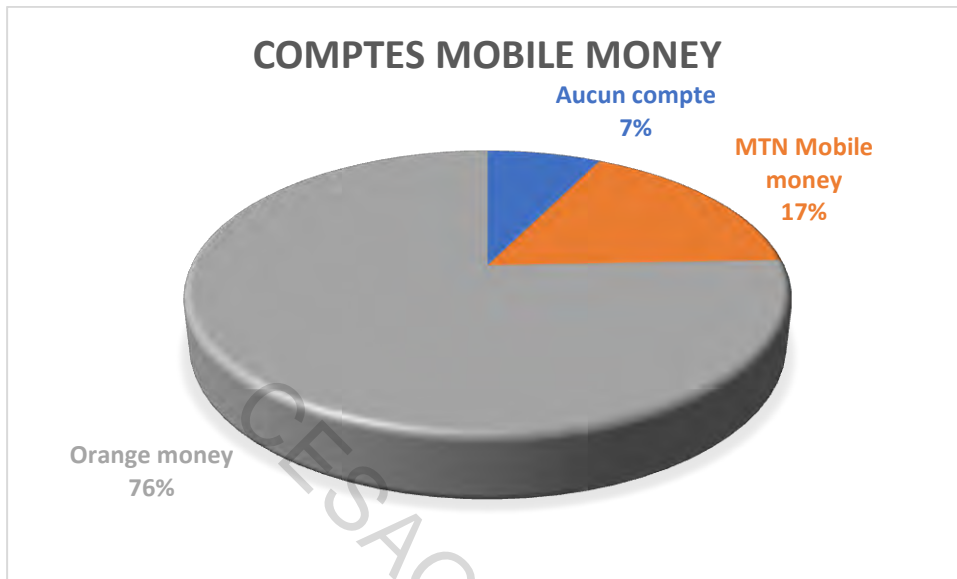
Quels sont vos réels besoins ?



Source : à partir des résultats de l'étude

Figure 9 : Taux de détention d'un compte mobile money

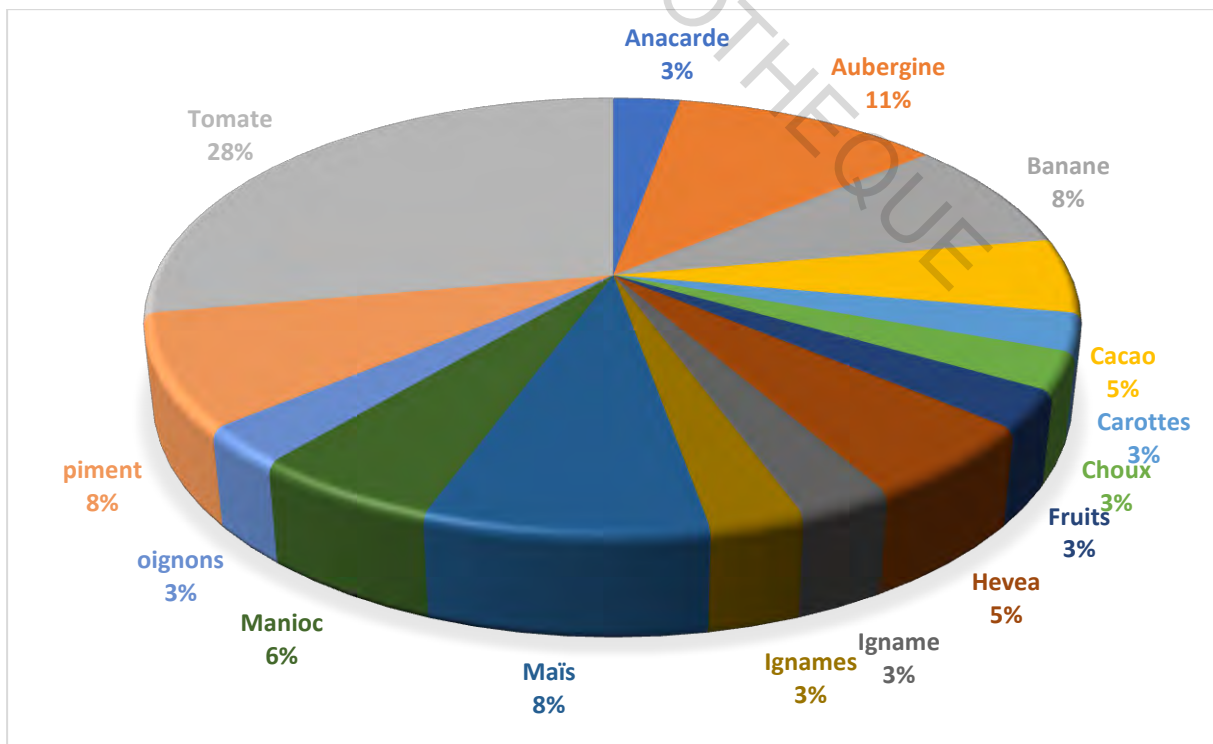
Disposez-vous d'un compte mobile money ? Si oui lequel ?



Source : à partir des résultats de l'étude

Figure 10 : Cultures des agriculteurs

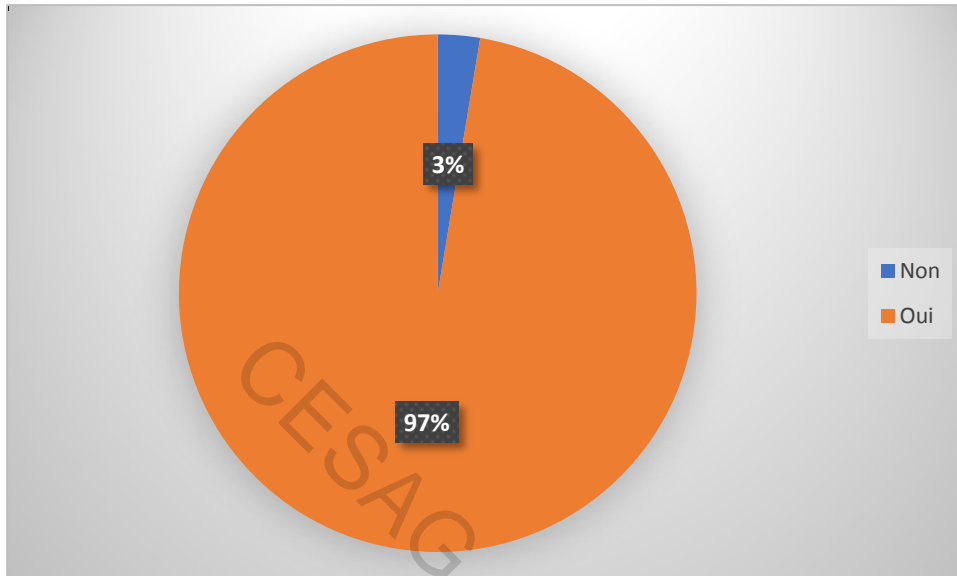
Qu'est-ce que vous cultivez ?



Source : à partir des résultats de l'étude

Figure 11 : réception d'information, alertes et conseil via sms

Etes-vous favorable à recevoir directement des informations, alertes, météo et conseils par sms ?



*Source : à partir des résultats de l'étude*

En somme, cette étude a permis de constater le besoin énorme qu'expriment les entreprises du secteur agricole et les petits agriculteurs. La demande en la matière est encore insuffisante. En effet, ce type d'investissement reste encore méconnu par une grande partie de la population interrogée ou n'est pas adaptée à leurs besoins. Nous comptons alors prendre en compte toutes les informations pertinentes révélées par cette étude, afin d'offrir à nos clients des services adaptés à leurs besoins.

#### 3.2.4. Analyse des cinq forces concurrentielles selon Michael Porter

**Michael Porter** célèbre professeur de stratégie d'entreprise de l'Université Harvard et consultant d'entreprise, a conçu une méthode d'analyse de l'intensité concurrentielle d'un secteur d'activité. Il a élaboré en 1979 le modèle des « cinq forces concurrentielles » qui selon lui caractérisent tout le marché : l'intensité concurrentielle, la menace des nouveaux entrants, les produits de substitution, le pouvoir de négociation des fournisseurs et le pouvoir de négociation des clients.

### 3.2.4.1. L'intensité concurrentielle

Sur le marché du private equity en Côte d'Ivoire, plusieurs fonds d'investissement sont présents, on peut citer entre autres ECP (Emerging Capital Partners), le fonds Amethis, le fonds Cauris Management, le fonds IP-dev, le fonds AfricInvest.

Créé par Luc Rigouzzo et Laurent Demey, le fonds Améthis a par exemple investi 6 millions d'euros dans la campagne distributrice d'hydrocarbures, à Pétro Ivoire en Côte d'Ivoire.

Géré par la société Cauris Management, le fonds Cauris Croissance Limited a aussi investi dans de nombreux secteurs comme l'agroalimentaire, l'hôtellerie ou l'énergie et l'industrie pharmaceutique en Côte d'Ivoire.

Le fonds d'investissement IP-dev, doté d'un capital de plusieurs millions d'Euros, a par exemple investi dans la société ivoirienne de micro finance "Afrique emergency & Investments". Ce fonds participe ainsi à la mise en place et au développement de programmes de microcrédits destinés aux femmes et aux jeunes micro-entrepreneurs en Côte d'Ivoire.

AfricInvest dispose elle aussi de plusieurs millions d'euros destinés à soutenir financièrement et stratégiquement les petites et moyennes entreprises ivoiriennes en création ou en croissance depuis son bureau d'Abidjan. La construction, la distribution, l'agro-industrie ou encore le textile font partie des secteurs de prédilection de la société AfricInvest. Elle investit elle aussi dans la société Petro Ivoire.

Emerging Capital Partners (ECP), investit dans des sociétés qui opèrent dans des secteurs caractérisés par une concurrence limitée, dans des secteurs où l'Afrique présente soit un avantage comparatif, soit une demande insatisfaite.

Fonds pour l'Accélération du Développement Agricole (FADA) appuie la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition qui a été lancée lors du sommet du G-8 tenu en mai 2012. En tant que plateforme pour la préparation de projets, le fonds FADA vise à constituer une réserve de projets, prêts pour investissement et susceptibles d'attirer des investissements privés ou institutionnels, et qui viennent en appui à la politique de transformation de l'agriculture en Afrique.

Le Fonds d'Investissement pour l'Agriculture en Afrique (FIAA) a été créé en 2009 pour soutenir le travail de la terre en Afrique. Les filières céréalières, de fruits et légumes et d'élevage sont les cibles principales de ce fonds. Il est destiné à aider le développement des petites entreprises agricoles en Afrique.

Il convient de noter que ces fonds, bien que présents en Côte d'Ivoire, s'intéressent très peu ou même aux entreprises du secteur agricole et aux petits agriculteurs qui constituent notre segment.

#### **3.2.4.2. La menace des nouveaux entrants**

Le secteur du financement agricole en Côte d'Ivoire est porteur. De nombreuses institutions financières souhaitent y entrer mais se heurtent à de nombreuses difficultés qu'on pourrait imputer au risque assez élevé du fait du rendement des productions agricoles qui peuvent varier en fonction des aléas climatiques et de la méconnaissance du secteur. Les nouveaux entrants ne constituent pas une menace actuellement en raison de ces barrières.

#### **3.2.4.3 Les produits de substitution**

Comme produits de substitution à notre offre, nous notons que tout produit offert par les institutions financières et le marché financier au secteur agricole représente un substitut. Au nombre de produits de substitution, nous avons les lignes de crédits offertes par les banques et ces crédits ne sont pas spécifiquement destinés au secteur agricole. Notons que la seule banque qui était agricole en Côte d'Ivoire a été fermée pour motif de mauvaise gestion en 2014.

En ce qui concerne l'opportunité de financement que nous offrons aux entreprises et agriculteurs, tout autre produit offert par les banques, les fonds de garantie et institutions de microfinance constituent des produits de substitution. Notons que ces institutions offrent du crédit à des taux très élevés ou même pour la plupart du temps offrent très peu de crédit au secteur agricole.

#### **3.2.4.4. Le pouvoir de négociation des fournisseurs**

Les fournisseurs sont essentiellement les investisseurs institutionnels ; Banque Africaine de Développement (BAD), Agence Française de Développement (AFD), et tout autre investisseur qui voudront bien nous accompagner dans ce projet. Ils exigeront un retour sur

investissement assez intéressant et surtout la garantie et la bonne gestion des fonds qu'ils mettront à notre disposition.

### 3.2.4.5. Le pouvoir de négociation des clients

Nos principaux clients sont les entreprises évoluant dans toute la chaîne de valeur agricole et aussi les petits agriculteurs qui ont très peu ou pas accès aux financements et qui se contentent bien souvent de produire pour leur propre consommation alors qu'ils pourraient aussi produire pour commercialiser. Notre enquête sur le terrain a permis de constater que ces derniers ne sont pas en position de force actuellement du fait de la rareté d'offre de financement dans ce secteur mais que cela pourrait changer dans les années à venir au cas où l'offre de services dans ce secteur augmenterait.

### 3.2.5. Présentation des opportunités et menaces de la création d'AgriFunds

L'environnement dans lequel évoluera AgriFunds pourrait favoriser sa croissance. Toutefois il peut aussi comporter des menaces qu'il serait important pour nous d'identifier.

Tableau 1 : présentation des opportunités et menaces de AgriFunds

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le secteur de l'agriculture est très attractif avec d'importantes marges bénéficiaires ;</li> <li>➤ La forte demande des produits issus de l'agriculture par les populations ;</li> <li>➤ L'offre insuffisante de crédit dans ce secteur et la croissance de la population ;</li> <li>➤ L'ensemble des mesures incitatives prises par les autorités ivoiriennes et celles de la sous-région pour encourager les fonds d'investissements ;</li> <li>➤ Ce type d'investissement reste encore très peu connu.</li> <li>➤ Le fort taux de pénétration des télécom et du mobile Banking ;</li> <li>➤ Toutes les régions de la Côte d'Ivoire sont favorables à l'agriculture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'instabilité politique et sociale en Côte d'Ivoire avec les mutineries à répétition dans le pays ;</li> <li>➤ La crise qui oppose les sociétés d'agro-business à l'Etat ivoirien ;</li> <li>➤ Les variations saisonnières et le changement climatique</li> </ul>

*Source : Réalisé par l'auteur*

L'agriculture joue un rôle important dans l'économie ivoirienne. Bien qu'étant confrontée à des contraintes, défis et challenges, elle constitue un gisement d'opportunités pour l'initiative privée et l'investissement. Ce premier chapitre a permis de montrer son importance tout en étudiant l'opportunité de la création d'AgriFunds. Dans le chapitre suivant il s'agira de présenter cette entreprise et sa stratégie de conquête du marché.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

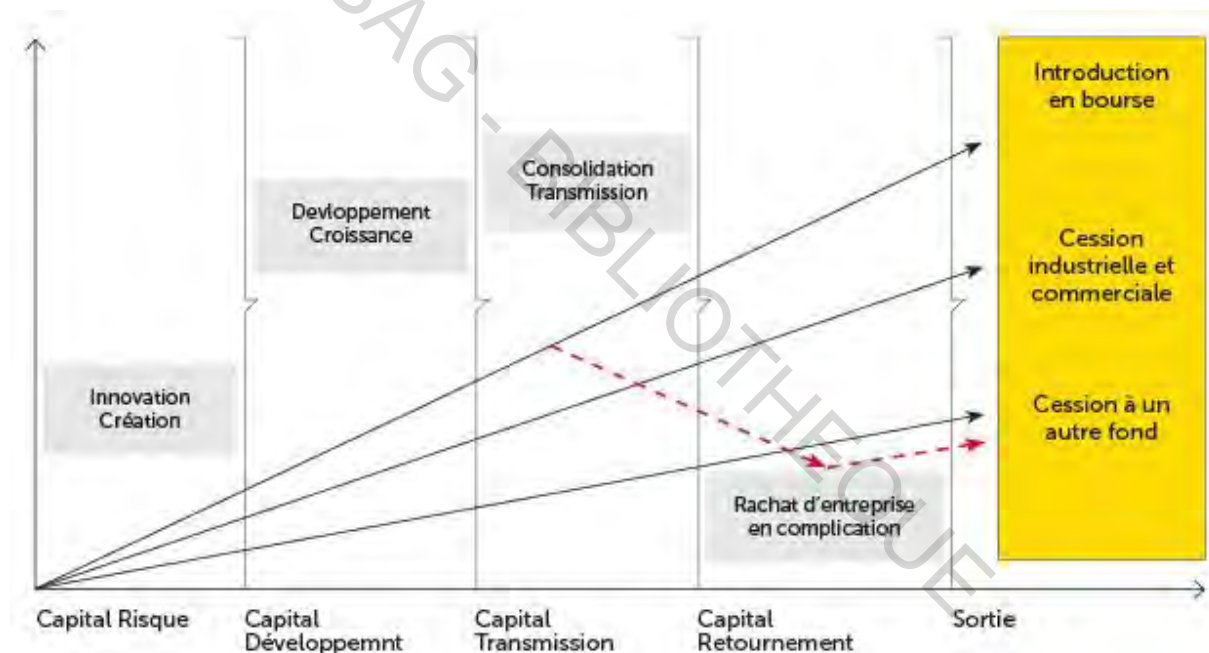
## CHAPITRE 2 : Présentation et Moyens Nécessaires à l'Offre de Financement du Secteur Agricole en Côte d'Ivoire

Dans ce chapitre, il sera question de présenter l'organisation et le fonctionnement du fonds d'investissement AgriFunds, le positionnement stratégique et marketing ainsi que le plan des Ressources humaines et techniques.

### 2.1. Présentation du fonds d'investissement AgriFunds

Dans cette partie nous décrirons l'approche adéquate au financement de l'agriculture proposée par le fonds d'investissement avant de présenter notre société AgriFunds.

#### 2.1.1 l'Approche du fonds d'investissement pour répondre aux besoins du secteur agricole



Source : <http://www.reussirbusiness.com/wp-content/uploads/2013/11/Etapes-du-capital-investissement1.jpg>

##### 2.1.1.1. Le Capital-risque

Les investisseurs apportent leur capital ainsi que leur réseau d'expériences à la création et aux premiers stades de développement d'entreprises innovantes et à fort potentiel de croissance. Tous les projets et idées innovantes seront étudiés, développés, améliorés. Il s'agira de faire une analyse des forces et faiblesses de chaque projet d'entreprise, d'aider à la mise en place d'un business plan fiable pour assurer son financement et nouer un partenariat solide avec ses



précurseurs en prenant des participations allant jusqu'à 50% mais ne constituant pas plus de 10% des fonds propres du fonds d'investissement. Compte tenu du risque très élevé, les rentabilités attendues ne devraient pas être en dessous de 25% à la cession après 5 ans. Il sera proposé aux porteurs d'idée de laisser la gestion comptable et financière aux mandataires du fonds d'investissement. Ce contrat de participation sera signé pour une durée de cinq (05) ans au minimum.

### **2.1.1.2. Le capital Développement**

Le capital-développement concerne des entreprises qui ont franchi le stade du capital risque, et donc validé le potentiel de leur marché, et qui ont besoin de financements additionnels pour supporter et accélérer leur croissance ; soit par croissance interne (financement de leur besoin en fonds de roulement pour accroître le revenu), soit par croissance externe (acquisitions). Il sera question ici de supervision et de conseil. Il s'agira de réorganisation de l'entité et de définir une nouvelle stratégie d'orientation. Ainsi, pour les entreprises agricoles se trouvant dans cette situation, la rentabilité exigée à la cession sera de 50% au minimum et jusqu'à 15% de l'actif pourrait être investi mais cela ne devrait pas excéder plus de 25% des prises de participations. Les responsables de l'entreprise agricole et le fonds d'investissement pourront signer un contrat allant jusqu'à 10 ans minimum et qui aura pour point d'achèvement :

- la cession au même partenaire ou à toute autre entité ;
- la revente des titres en bourse en fonction de la taille atteinte par l'entité ;
- le renouvellement tacite d'un autre contrat pour une autre durée.

### **2.1.1.3. Capital transmission**

La capitale transmission, aussi appelé LBO (**Leveraged buy-out**) en Anglais et (**Achat à effet de levier**) en Français, est une opération d'acquisition par emprunt qui consiste à acquérir la totalité du capital d'une société rentable, évoluant généralement sur un marché mûr, par une combinaison de capitaux et de financements bancaires (dette structurée). Ils permettent à un dirigeant, associé à un fonds de capital-investissement, de transmettre son entreprise, ou plus généralement de préparer sa succession en cédant son entreprise en plusieurs étapes (LBO à double détente). Il s'agit ici du rachat partiel ou total par l'endettement de celle déjà existante en phase de croissance ou d'expansion. Elle est réalisée le plus souvent quand les entrepreneurs de celles-ci ne peuvent plus suivre l'entreprise ou

n'ont pas descendants pour assurer la relève ou la continuité. Cette entité rachetée sera revendue à une autres entité du même secteur ou toute autre ou encore cédée en bourse.

L'achat des titres de participation sera de minimum 55% dont la plus-value sur cession exigible est de 15% minimum et sa durée de détention ne devrait pas excéder plus de 5 ans. Par contre le coût d'acquisition ne devrait pas être supérieur à 15% des actifs.

#### **2.1.1.4. Capital Retournement**

Les investisseurs en capital-retournement acquièrent généralement la totalité (au moins une part majoritaire) du capital d'une société en difficulté, puis y injectent les ressources financières permettant la mise en œuvre d'un plan de redressement. Dans cette branche d'activité, il sera question de venir en aide à des entreprises en difficultés et mettre tout en œuvre pour un retour à des résultats positifs. Ces dernières pourront bénéficier d'un plan de redressement et de restructuration pour une durée de 5 ans.

Le fonds d'investissement investira au plus 10% du montant de ses fonds propres et l'objectif visé est de cession serait de rapporter plus de 30% sur les cinq (05) ans. La participation ne sera pas de plus de 30% mais il sera exigé dans le contrat la prise de contrôle total du pouvoir de gestion et de décision pendant au moins cinq (05) années à venir.

#### **2.1.2. Vision, Mission, Valeurs et Objectifs de AgriFunds**

La vision, la mission, les valeurs et les objectifs catalyseurs au sein de toute société, définis de façon claire et précise, permettent des booster les efforts de tous vers un même but.

##### **2.1.2.1. Vision**

Etre un catalyseur de l'investissement et du financement du secteur agricole en côte d'Ivoire.

##### **2.1.2.2. Mission**

Notre mission touche nos trois types de clients : les investisseurs, les entreprises agricoles et les petits agriculteurs. Elle se décline comme suit :

- garantir une rentabilité à nos investisseurs ;
- fournir aux entreprises agricoles des outils leurs permettant d'accroître leur capacité de production ;

- permettre aux petits agriculteurs de transformer leur agriculture de consommation en une agriculture d'exportation.

### **2.1.2.3. Valeurs**

Nos valeurs sont le professionnalisme dans l'exercice de notre activité, l'intégrité dans la gestion des fonds mis à notre disposition par les investisseurs et la responsabilité vis-à-vis de nos engagements.

### **2.1.2.4. Objectifs**

- Participer au développement du secteur agricole en boostant sa capacité de production ;
- favoriser la création d'emplois en zone rurale et la réduction de la pauvreté ;
- contribuer à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire ;
- mettre à la disposition d'investisseurs une solution d'investissement à forte rentabilité.

### **2.1.3. Le Statut Juridique de AgriFunds**

Tout projet de création d'entreprise doit s'adapter à un cadre juridique qui lui permettra de voir le jour en toute légalité. Les formes juridiques en vigueur en Côte d'Ivoire sont régies par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E. Il s'agit notamment de :

- les entreprises individuelles ;
- le GIE ;
- les Sociétés à Responsabilités Limitées (SARL) ;
- les Sociétés Anonymes (SA) ;
- les Sociétés en Nom Collectif (SNC) ;
- les Sociétés en Commandites Simple (SCS).

Chaque forme juridique concède des avantages et des inconvénients. Le choix d'une forme juridique repose sur plusieurs critères à savoir : la nature de l'activité, la volonté de s'associer, l'organisation patrimoniale, les besoins financiers, le fonctionnement de l'entreprise, le régime fiscal etc...

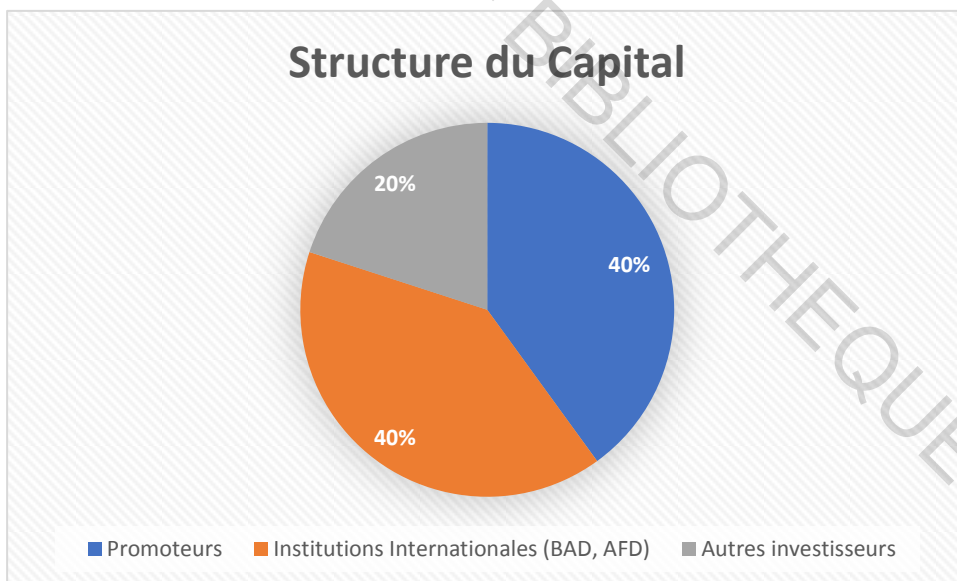
AgriFund sera une société de capitaux de type société anonyme (SA). Cette forme juridique est celle qui nous offre le plus d'avantages et le moins d'inconvénients dans la mesure où :

- elle jouit d'une grande crédibilité auprès des tiers ;
- elle permet la protection du patrimoine des actionnaires ;
- le risque n'est limité qu'aux apports ;
- elle permet de lever facilement des fonds importants ;
- elle autorise la libre cession des actions sauf clause d'agrément dans les statuts.

#### 2.1.4. La Structure du Capital

Promoteurs ;	40%
Institutions internationales (BAD, AFD) ;	40%
Autres investisseurs.	20%

Figure 12 : Structure du capital



Source : Réalisé par l'auteur

### **2.1.5. La localisation du projet**

Dans cette partie, nous aborderons deux points qui sont le lieu d'implantation du projet et les avantages et opportunités qu'offre ce lieu pour AgriFunds.

#### **2.1.5.1. Lieu d'implantation du Projet**

Le lieu d'implantation de AgriFunds relève d'un choix stratégique. Ainsi, notre siège social sera implanté en Côte d'Ivoire, plus précisément dans la ville de Yamoussoukro, au centre du pays.

#### **2.1.5.2. Avantages du lieu d'implantation du projet**

Tout d'abord, cette ville bénéficie d'un climat plus paisible que la capitale économique Abidjan. En effet, Yamoussoukro est moins soumise aux crises socio-politiques du pays. Ensuite, sa situation géographique du centre de la Côte d'Ivoire nous permettra une mobilité plus facile dans les quatre coins du pays que sont le Nord, Sud, l'Est et l'Ouest. Enfin, les loyers dans cette ville sont moins chers que ceux de la capitale économique du pays.

### **2.1.6. Présentation des promoteurs du projet**

Dans cette partie, il sera question de présenter le cursus de formation, l'expérience professionnelle et les compétences détenues par les promoteurs du projet. Il convient de souligner que les promoteurs sont au nombre de deux (02) personnes, à savoir Hubert Hourizene et Yves Bérenger OREGA.

#### **2.1.6.1. Cursus de formation**

Hubert Hourizene, après l'obtention du Baccalauréat série C au Lycée scientifique de Yamoussoukro, intègre la faculté de sciences économiques et de gestion de l'université de Cocody Abidjan où il obtient une Licence en sciences économiques avant d'aller poursuivre ses études dans la prestigieuse école de commerce SKEMA Business School de l'université de Nice en France où il obtient Master en Management et Finance d'Entreprise en 1999.

Yves Bérenger OREGA quant à lui obtient un Baccalauréat série D au Lycée Moderne de Soubré dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Il obtiendra ensuite une Licence en sciences économiques à l'Université de Cocody Abidjan avant de rejoindre l'une des meilleures écoles de Management en Afrique, le CESAG à Dakar au Sénégal, où il est actuellement en fin de

cycle du programme de Master en Banque et Finance, l'un des plus prestigieux en Afrique qui a formé de nombreux cadres de la Banque et la Finance depuis 2001.

### **2.1.6.2. Expérience professionnelle**

Hubert Hourizene, à la fin de sa formation commence sa carrière professionnelle chez PricewaterhouseCoopers en tant que Auditeur Junior, puis chargé d'affaires à la Société Générale pendant 2 ans 7 mois, ensuite Chef du département Contrôle Financier et Reporting chez Standard Chartered Bank pendant 5 ans. Il a occupé des fonctions telles que Directeur financier de Africap Microfinance Investment Company, Directeur Général Socremo Banco Microfinanca et depuis juillet 2010. Il est Directeur de Projet chez Investment Climate Facility for Africa, un partenariat public privé qui aide les Etats à améliorer le cadre des affaires et attirer des investisseurs dans leurs pays. Il a été en charge de la gestion de 74 projets dans plus de 44 pays en Afrique.

Yves Bérenger OREGA quant à lui, jouit d'une petite expérience professionnelle acquise chez le groupe WARI à Dakar au Sénégal en tant qu'Assistant à la Direction Financière et Comptable. Il a aussi des expériences acquises dans les activités associatives. Il a par ailleurs dirigé une association d'Etudiants de plus de cinquante (50) membres actifs au CESAG.

### **2.1.6.3. Compétences détenues par les promoteurs**

Les compétences des promoteurs se résument en la gestion de projet (structuration, suivi et évaluation de projets), la Finance d'entreprise et de marchés, l'Analyse financière, la gestion de portefeuille, l'évaluation d'entreprises...etc.

## **2.2. Positionnement stratégique et Marketing de AgriFunds**

### **2.2.1. Positionnement stratégique de AgriFunds**

Dans cette partie, nous évaluerons la pertinence de l'offre de nos activités proposées aux entreprises agricoles.

### 2.2.1.1. Analyse du fonctionnement de AgriFunds

#### ➤ Pour les entreprises agricoles

AgriFunds prendra des participations majoritaires ou minoritaires dans le capital des entreprises exerçant dans toute la chaîne de valeur agricole, des intrants à la transformation. Notre fonds d'investissement aura pour cible, les coopératives agricoles, les entreprises agricoles spécialisées dans la production alimentaire, la transformation, la fabrication, le stockage et la distribution des produits agricoles. A cela faut ajouter que AgriFunds apportera son savoir-faire, le réseau et l'assistance technique nécessaire pour guider les entreprises dans leur expansion, en plus de leur fournir le capital dont elles ont besoin.

AgriFunds aura un siège au conseil d'administration des entreprises dans lesquelles elle investira. Cela permettra d'avoir un impact positif sur la bonne gouvernance et d'instaurer les meilleures pratiques au sein de ces entreprises.

Pour ses différents investissements, elle recevra chaque année des dividendes qui à leur tour seront redistribués aux investisseurs. Avant cela, le fonds d'investissement percevra une commission de 5% sur chaque fonds qui lui sera confié. Pour les entreprises au stade de startup, le fonds d'investissement leur demandera une somme forfaitaire de soixante mille francs CFA (60 000 F CFA) pour l'étude de leur dossier de financement. Au niveau de l'organisation, chaque cas devra être analysé sur une durée maximale de 60 jours. Cette analyse se déroulera en trois phases qui sont :

1<sup>ère</sup> phase : la sélection des dossiers d'investissement ; il s'agit de comprendre les activités et enjeux des entreprises, de valider le projet industriel, de réaliser une analyse financière préliminaire et de présenter le dossier au reste de l'équipe de gestion.

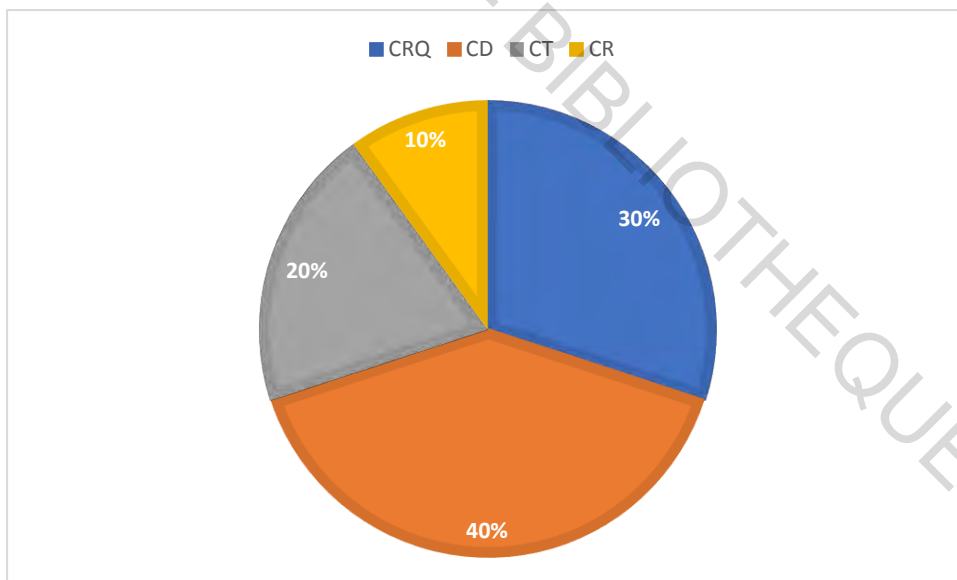
2<sup>ème</sup> phase : L'étude de dossiers ; il s'agira de rencontrer les dirigeants de l'entreprise, de visiter le site de l'entreprise, de faire une analyse financière poussée, de valider le plan de financement, de faire une analyse du marché et de la concurrence pour aboutir à une présentation du dossier à un comité consultatif composé de dirigeants d'entreprises agricoles et de professionnels de la finance.

Dans cette même phase parallèlement, nous discuterons et négocierons avec les dirigeants de l'entreprise des modalités de l'opération et formulerons une note financière écrite appelée la lettre d'intention.

3<sup>ème</sup> phase : une fois d'accord avec les dirigeants de l'entreprise, nous faisons réaliser une diligence juridique, financière, stratégique...etc. et nous gérons tout le montage financier et juridique de l'opération en prenant appui sur les professionnels de toutes ces disciplines.

Une fois l'investissement réalisé, nous nous chargeons de suivre la participation et ce pendant toute la durée de l'investissement jusqu'à la sortie, à la cession de la ligne en portefeuille. Toutefois, l'ensemble des entreprises qui constituent le portefeuille de AgriFunds, doivent être réparties de la façon suivante :

Figure 13 : Répartition du portefeuille du fond d'investissement en fonction de l'activité



*Source : Réalisé par l'auteur*

➤ **Pour les petits pays ou fermiers**

Il convient tout d'abord de signifier qu'un fonds d'investissement ne s'adresse pas au secteur informel ni aux individus tels que les paysans et petits fermiers. Mais pour avoir un impact assez significatif sur l'amélioration de la productivité agricole et favoriser l'inclusion



financière en Côte d'Ivoire, nous avons voulu mettre sur pied des services financiers adaptés à leur besoin.

Pour les petits paysans ou fermiers, l'offre va consister à connecter les bénéficiaires d'intrants (engrais et semences) aux fournisseurs via des porte-monnaie mobiles. La technologie utilisée répertorie les fermes et les relie à leur propriétaire dans une base de données unique. Son système économétrique est capable, avec les informations collectées (taille des terres, type de culture et demande), d'estimer le volume d'intrants à financer. À partir d'un simple porte-monnaie, les agriculteurs, de leur village, recevront directement des fonds destinés uniquement à l'achat d'engrais, des informations, alertes pertinentes et des outils de production. Ils seront également visibles, et tout simplement existeront auprès du système financier. Pour gérer le risque que ces fonds ne soient utilisés à d'autres fins par les fermiers, ils recevront directement les fonds en fonction de leurs besoins dans leurs comptes mobiles money. Grâce au système informatique mis en place par l'opérateur de téléphonie mobile (MTN mobile money ou Orange money), ces fonds ne pourront qu'être utilisés que pour acheter des intrants, informations, alertes pertinentes et outils de production afin de satisfaire leurs besoins.

#### **2.2.1.2. Orientation stratégique du fonds d'investissement**

Le fonds d'investissement devra repérer et accueillir toutes les entreprises du secteur agricole qui voudront bien se faire accompagner. D'abord AgriFunds proposera aux dirigeants de ces entreprises la mise en place d'un système d'information et de communication. Ce système devra être à mesure d'assurer les bases solides de confiance pour un partenariat durable. Ensuite AgriFunds doit être à mesure d'assurer la rentabilité des investissements des bailleurs de fonds et des institutions d'aide au développement de l'agriculture car l'objectif est de mobiliser 10 milliards de F CFA. Pour assurer la diversité du portefeuille d'investissement, tous les domaines de l'agriculture seront pris en compte.

Pour les fermiers, il sera fait un recensement sur tout l'ensemble du territoire ivoirien car nous visons environ 15 000 agriculteurs ivoiriens dans un premier temps.

### **2.2.1.3. Analyse PESTEL**

L'analyse PESTEL est un outil utilisé en stratégie d'entreprise pour analyser les facteurs du micro-environnement dans lequel évolue l'entreprise. En général, l'entreprise ne peut pas contrôler les facteurs de cette analyse qui peuvent représenter des risques ou des opportunités pour elle. Le micro-environnement est la strate environnementale la plus élargie qui inclut l'industrie, elle-même composée de marchés identifiés par les concurrents et l'organisation sur laquelle nous nous concentrons. L'idée de l'analyse PESTEL est de permettre d'identifier toutes les influences majeures pour l'entreprise. Les facteurs de cette analyse sont : Politique, Economique, Socioculturel, Technologie, Ecologique ou Environnemental et Législatif.

#### **2.2.1.3.1. L'environnement Politique**

La stabilité politique a été rétablie avec la réélection sans heurt du président Ouattara en octobre 2015 pour un second mandat de cinq ans, suivie d'un référendum en octobre 2016 qui a permis l'établissement d'une 3<sup>e</sup> République. En décembre 2016, les Ivoiriens se sont rendus pacifiquement aux urnes pour élire leurs députés à l'Assemblée nationale. Cependant, les premiers mois de l'année 2017 ont été marqués par des revendications sociales et des mutineries qui ont amené le gouvernement à engager des discussions avec les principales organisations syndicales et les mutins. Cette situation fragilise encore plus la paix et la stabilité politique. Notons aussi la grève générale des fonctionnaires de l'Etat de Côte d'Ivoire en début d'année 2017 et qui a eu un impact significatif sur le pays. Cette situation ralentit le développement du pays et ternit aussi son image car, malgré tous les efforts du gouvernement ivoirien pour attirer les investisseurs étrangers vers le pays, ce climat de tension amenuise les progrès enregistrés.

#### **2.2.1.3.2. L'environnement Economique**

L'économie ivoirienne continue de bien se porter et la plupart des voyants économiques et financiers du pays sont au vert. La petite baisse de croissance économique en 2016 (légèrement en deçà de 8 %) s'explique par le repli du secteur agricole qui a souffert de conditions climatiques défavorables. Les autres secteurs ont enregistré de bonnes performances notamment les télécommunications, la finance, le transport, l'énergie et le commerce. Les perspectives pour les trois prochaines années sont positives avec un taux de croissance qui devrait converger vers 7,5 % en 2019. Le taux d'inflation en Côte d'Ivoire en moyenne annuelle se situe en avril 2017 à 0.6% en dessous du seuil communautaire de

l'UEMOA fixé à 3%<sup>11</sup>. Quant au chômage en Côte d'Ivoire, il reste élevé, autour de 25%. Les projections montrent que près de 350 000 nouveaux diplômés vont arriver sur le marché de l'emploi chaque année. A ce rythme, la population active atteindra 22 millions en 2025.

#### **2.2.1.3.3. L'environnement Socioculturel**

Pour réussir la diversification de son économie, la Côte d'Ivoire devra développer son capital humain afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail. En effet, la production de produits et de services modernes requiert des compétences qui manquent encore à la main-d'œuvre locale. Le principal enjeu social sera de maintenir l'économie ivoirienne sur une trajectoire de croissance forte afin de réduire significativement les inégalités. En 2014, le pays se trouvait ainsi au 172e rang sur 188 pays dans l'indice de développement humain calculé par l'ONU. Entre 1985 et 2011, l'ampleur et l'intensité de la pauvreté ont crû fortement, le taux de pauvreté passant d'environ 10 % à 51 %<sup>12</sup> de la population. Toutefois, selon la dernière enquête sur les niveaux de vie réalisée par la Banque mondiale, l'incidence de la pauvreté a reculé à 46 % en 2015 grâce au redressement économique récent.

#### **2.2.1.3.4. L'environnement Technologique**

Eprouvée par une décennie de crise politico-militaire, la Côte d'Ivoire a amorcé son processus de reconstruction. S'inspirant des meilleurs modèles d'Afrique subsaharienne (Kenya, Ghana, Sénégal, La Côte d'Ivoire a emprunté le wagon de l'innovation. Le pays a gagné 20 places au classement de l'indice mondial de l'innovation publié à la mi-juillet 2016 par l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Concernant la recherche et le développement, il faut noter que 18.732 millions de FCFA ont été consacrés aux dépenses de la recherche agricole en 2014 et que seulement 0.53%<sup>13</sup> du PIB a été consacrés à la recherche agricole la même année. Le prix hors taxe du Kilowattheure (KWh) de l'électricité à usage domestique de 10 ampères est passé en juin 2016 à 66 Fcfa contre 63 Fcfa en mai en Côte d'Ivoire où des manifestations contre sa hausse ont éclaté. Cependant ce prix reste un an après l'un des plus bas de six pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

---

<sup>11</sup> <http://www.ins.ci>

<sup>12</sup> <http://www.banquemondiale.org>

<sup>13</sup> <http://www.ifpri.org>

#### **2.2.1.3.5. L'environnement Ecologique**

Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, le Gouvernement ivoirien, à travers le Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable (MINSEDD) a engagé des actions majeures dont la création d'un Programme National de lutte contre le Changement Climatique (PNCC) en 2012. Chaque année, les agriculteurs ivoiriens regardent le ciel. Ce ne sont pas les astres qui les intéressent, mais les nuages, signes annonciateurs de pluie. Comme partout en Afrique, l'agriculture est liée aux saisons, d'où l'influence de la production.

#### **2.2.1.3.6. L'environnement Législatif**

Le nouveau Code du travail adopté par les députés, le 20 juillet 2015, a été promulgué, le 14 septembre de cette même année. Il est en vigueur depuis le 18 septembre 2015. La loi numéro 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du travail.

Le gouvernement Ivoirien a adopté en juin 2015 un projet de Loi portant code de la consommation, visant à protéger le consommateur. Ce projet de loi vise à mettre en place un dispositif juridique qui comble les insuffisances des textes juridiques présents afin de permettre à l'Etat de mieux assurer la protection du consommateur, d'une part, et de fournir aux consommateurs, les moyens et mécanismes juridiques pour la prise en main de sa propre défense, d'autre part. le but est d'assainir le marché et de contribuer à éradiquer les pratiques commerciales inéquitable, restrictives et abusives.

Une réforme du système des marchés publics, démarré depuis 1999, semble avoir été fortifiée grâce à l'avènement concomitant du nouveau Code et de l'Autorité de Régulation en 2009. L'on est plus que jamais assuré, sans prétention aucune, de la mise en place de procédures de passation des marchés publics compatibles avec les exigences de la bonne concurrence, d'efficacité économique de la dépense publique, de transparence et de célérité à travers ces deux outils essentiels, importants et opportuns.

#### **2.2.1.4. Analyse SWOT**

Cette analyse permettra à AgriFunds de connaître ses forces et faiblesses, afin de profiter des opportunités tout en essayant d'atténuer les menaces. Pour cela, AgriFunds devra compter sur la qualité de son personnel afin de se bâtir une réputation en l'absence de véritables concurrents sur ce segment en Côte d'Ivoire.

**Tableau 2 : Analyse SWOT de AgriFunds**

		AVANTAGES	INCONVENIENTS
INTERNE	Forces		Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ressources humaines qualifiées, motivées et assez dynamiques.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faible expérience,</li> <li>➤ Manque d'image de confiance et de Réputation dans le domaine,</li> <li>➤ Difficulté à lever des fonds auprès des Investisseurs.</li> </ul>
EXTERNE	Opportunités		Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Absence de véritables concurrents sur ce segment,</li> <li>➤ Mesures fiscales incitatives,</li> <li>➤ Nombre important d'entreprise agricoles en besoin de financement,</li> <li>➤ Plus de 90% de la population dispose d'un compte mobile money,</li> <li>➤ La forte demande de financements des fermiers.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Méconnaissance des dirigeants des entreprises agricoles du Private Equity,</li> <li>➤ Attachement des dirigeants à la gestion de leurs entreprises,</li> <li>➤ La réticence face au nouveau,</li> <li>➤ L'environnement socio-politique en Côte d'Ivoire avec les mutineries à répétition,</li> <li>➤ Le conflit qui oppose l'Etat aux entreprises de l'agrobusiness.</li> </ul>

*Source : Réalisé par l'auteur*

### 2.2.1.5. Stratégie de levée de fonds

Le montant minimum des fonds à lever est de 10 milliards de F CFA. Alors, pour mobiliser ces fonds, il sera d'abord question de se rapprocher de toutes les institutions financières internationales et gouvernementales ayant obtenus des lignes de crédits dans les banques pour aider au développement de l'agriculture. Entre autres, on peut citer la Banque Africaine de Développement (BAD) qui, à travers le Fonds pour l'Agriculture en Afrique (FAA) accompagne les fonds d'investissements en Afrique qui investissent dans toute la chaîne de valeur agricole, des intrants à la transformation. Ce Fonds a été créé en réponse à la crise alimentaire qui a frappé le continent en 2008. Ce fonds est sponsorisé par l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Africaine de Développement (BAD), réunit également la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque pour l'Industrie et le Développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque de Développement d'Afrique du Sud (DBSA) et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).

Ensuite, nous irons au contact de certains investisseurs qui sont prêts à nous confier leur capital afin de le fructifier.



### **2.2.2. Stratégie Marketing et Communication de AgriFunds**

Cette stratégie sera menée à deux niveaux, le premier et le second consistera à aller vers les dirigeants des entreprises agricoles et aussi les investisseurs et bailleurs de fonds pour créer une relation de confiance et de partenariat durable. La mise en place de cette stratégie passera par des invitations de ces derniers à des séminaires, des colloques et des rencontres d'échanges. Il s'agira de leur présenter les différents aspects du private equity et l'intérêt de nos activités pour eux. Pour les fermiers, nous irons à leur contact dans les campagnes, les villages afin de les rencontrer et d'échanger avec eux de leur présenter l'opportunité qu'ils auraient à travers l'offre de nos activités.

### **2.2.2.1. Stratégie Marketing**

Il convient de souligner que la stratégie marketing consiste en un ensemble de choix relatifs à la segmentation, au Positionnement et au Ciblage.

#### **2.2.2.1.1. La segmentation**

Notre segmentation de marché consiste dans un premier temps à regrouper les consommateurs de nos produits c'est-à-dire les Services financiers en sous-ensembles homogènes afin de permettre à l'entreprise de mieux adapter sa politique marketing à chacun des sous-ensembles.

Nous obtenons ainsi :

- les entreprises agricoles ;
- les petits producteurs agricoles.

Dans un second temps, au niveau de nos partenaires et bailleurs de fonds, nous envisageons de les regrouper en deux sous-ensembles :

- les investisseurs Institutionnels ;
- les autres Investisseurs (particuliers).

#### **2.2.2.1.2. Le Ciblage**

AgriFunds est un fonds d'investissement spécialement dédié à l'agriculture. Les segments visés sont essentiellement les petits agriculteurs des zones rurales, mais aussi les entreprises qui évoluent dans toute la chaîne agricole en Côte D'Ivoire.

En ce qui concerne les investisseurs, notre objectif est de faire profiter des bénéfices de l'agriculture aux différents agents économiques. Nous envisageons pour cela de cibler les deux segments cités plus haut à savoir les institutionnels et les particuliers.

#### **2.2.2.1.3. Le Positionnement**

La notion de positionnement a été formulée en 1972 par deux publicitaires, Al Ries et Jack Trout. C'est un choix stratégique qui vise à donner à une offre une position crédible, attractive et différente au sein d'un marché et dans l'esprit des clients. Toute entreprise a un positionnement stratégique qui dépend de ce qu'elle souhaite, c'est-à-dire le choix de sa

situation sur le marché concerné face à sa concurrence et la proposition de valeur claire pour ses clients.

**AgriFunds, la terre une richesse pour l'homme...** Ce slogan reflète notre vision qui est de promouvoir la production agricole au sein des agents économiques par l'investissement. Nous voulons ainsi faire comprendre à tout un chacun que l'investissement agricole est l'un des meilleurs, sinon le meilleur. Nous voulons aussi nous positionner en tant que pionnier du private equity et pourvoyeur de solution d'investissement agricole sûre, avec les meilleurs rendements possibles. Pour ce faire, nous voulons miser sur la crédibilité de notre structure, ainsi que le professionnalisme et l'intégrité de nos équipes.

#### **2.2.2.2. Marketing Mix**

Le marketing mix constera à établir les moyens d'action pour atteindre les objectifs définis dans le plan de marketing stratégique, en combinant plusieurs facteurs et politiques (les 4 P). C'est Jérôme McCarthy qui a inventé en 1960 les 4P du marketing mix. Avec le développement du mix marketing, il y a eu une gamme plus large de Ps allant jusqu'à dix (10P). Dans notre analyse, nous n'utiliserons que 4P à savoir le Produit, le Prix, la Distribution et la Communication.

##### **2.2.2.2.1. Le produit**

C'est l'ensemble des outils dont l'entreprise dispose pour atteindre ses objectifs auprès du marché cible. Notre politique de produit va nous permettre de créer de la valeur à la fois pour la cible visée, mais aussi pour notre entreprise. Elle sera axée sur les caractéristiques du produit et la qualité de nos services.

- **Caractéristiques du produit :** nos chargés d'investissement et les ingénieurs agronomes ont travaillé sans relâche afin de concevoir des produits financiers adaptés aux besoins des agriculteurs. Conseils aux petits agriculteurs, alertes sur les conditions climatiques et informations sur le type d'engrais à utiliser, les semences, les outils à utiliser en fonction de la délimitation de leurs parcelles. Quant aux entreprises, il s'agira de leur apporter du capital et aussi les accompagner dans la gestion de leur entreprise jusqu'à un certain nombre d'années avant d'en ressortir.
- **Qualités de nos services :** l'une des clés de la réussite de notre domaine d'activité, c'est la qualité des prestations de nos services. Nous comptons nous entourer d'une



équipe de jeunes dynamiques, passionnés du travail de la terre et surtout à l'écoute de nos clients afin de prendre en compte toutes leurs préoccupations pour mieux les accompagner. Nous sommes disposés à répondre aux exigences de nos investisseurs et mettre tout en œuvre pour assurer leur retour sur investissement.

#### **2.2.2.2.2. Le Prix**

Notre politique de prix concerne aussi bien les entreprises agricoles que les petits agriculteurs. Notons que le prix est fonction de la qualité des services offerts à nos clients. Nos prix seront déterminés par le jeu de l'offre et la demande.

Concernant les petits producteurs, les prix seront fonction de ce qu'ils cultivent, la surface de terre exploitée et le coût des engrais et semences sur les marchés. Les alertes sur la météo, les conditions climatiques et les conseils qu'ils recevront de nos ingénieurs agronomes se feront aussi via un abonnement mensuel de 1.000 FCFA/ agriculteur.

Concernant les entreprises agricoles, il leur sera exigé un rendement allant de 10 à 30%.

#### **2.2.2.2.3. La distribution**

La distribution des outils de productions aux agriculteurs se fera par des entreprises et fournisseurs spécialisés qui seront reliés directement aux agriculteurs.

#### **2.2.2.2.4. La communication**

Notre stratégie de communication va consister à définir les objectifs de la communication, la stratégie à retenir et les canaux à utiliser pour rendre opérationnelles les stratégies.

##### **2.2.2.2.4.1. L'objectif de notre communication**

L'objectif est de susciter chez nos clients un esprit affectif et le désir d'acheter nos services.

##### **2.2.2.2.4.2. La stratégie retenue pour la communication**

La stratégie retenue pour la communication est interactive, directe et interpersonnelle.

##### **2.2.2.2.4.3. Les canaux à utiliser pour rendre opérationnelle la stratégie**

Comme canaux, nous comptons utiliser des moyens media et hors media.

- **Moyens media** : nous comptons faire passer l'information à la radio et à la télévision nationale du pays en raison de leur couverture de l'ensemble du territoire ivoirien, faire des affiches publicitaires qui seront postées à l'entrée des grandes villes du pays et utiliser aussi les réseaux sociaux tels que Facebook et LinkedIn.
- **Moyens hors-média** : nous envisageons faire des tournées dans les campagnes des fortes zones agricoles, rencontrer les coopératives et associations d'agriculteurs afin de leur expliquer le projet, distribuer des casquettes et tee-shirts portant le logo AgriFunds aux agriculteurs, organiser des conférences où nous allons inviter les entreprises et les investisseurs pour leur expliquer et présenter le projet, faire aussi des calendriers, des prospectus qui présentent les activités de AgriFunds.

### **2.3. Plan des Ressources humaines**

Les Ressources humaines et les moyens organisationnels sont des éléments essentiels au bon fonctionnement de toute entité.

#### **2.3.1. Ressources Humaines**

Pour mener à bien ses activités, AgriFunds aura besoin de dix-huit (18) personnes réparties dans différentes fonctions.

- **Le Président Directeur General (PCA)**

Il sera la figure emblématique du fonds d'investissement car il sera chargé de définir les grandes orientations stratégiques de AgriFunds. Il sera chargé de rencontrer les différents investisseurs et bailleurs de fonds pour la levée de fonds. Pour cela, il doit avoir une expérience professionnelle de sept (07) années au minimum dont cinq (05) années dans le private equity.

- **Le Directeur General (DG)**

Il sera chargé de mener des actions et de coordonner les activités de prises de participations dans les entreprises agricoles. Il devra justifier d'une expérience minimum de trois (03) ans dans le private equity.

➤ **Un responsable des investissements en capital-risque et capital développement**

Il formera une équipe avec un (01) assistant chargé des investissements, il sera chargé de diriger les opérations d'investissement dans la branche des starts up et des entreprises en phase de croissance.

➤ **Un responsable des investissements en capital retournement et des opérations LBO**

Il sera avec un (01) assistant chargé des investissements. Cette équipe aura pour mission de mener les opérations d'achat et de restructurations des entreprises en difficultés.

➤ **Un responsable juridique et fiscal**

Il sera chargé de la rédaction des contrats et des montages juridiques.

➤ **Un chef Economiste**

Ce dernier sera chargé d'analyser les indicateurs économiques du pays susceptibles d'avoir un impact sur les activités du fonds d'investissement et de faire la veille informationnelle.

➤ **Un responsable Administratif et financier**

Il sera chargé du suivi administratif du fonds et de la gestion comptable et financière. Il sera assisté dans ses tâches par un (01) autre agent. Il aura aussi pour activité de gérer les relations du fonds avec nos partenaires.

➤ **Deux (02) ingénieurs agronomes**

Ils seront en charge d'accompagner les petits agriculteurs et fermiers en leur donnant des conseils sur les quantités de semences, les outils de productions. Ils travailleront avec les autres responsables du fonds, ce qui leur permettra de mieux appréhender les besoins des agriculteurs et de fournir des services adaptés. Nous comptons les recruter à l'ESA (Ecole Supérieure d'Agronomie) de l'INPHB (Institut National Polytechnique Houphouët Boigny) de Yamoussoukro.

### ➤ **Service Marketing et Communication**

Cette entité sera composée de (02) personnes, un Chef de service et un (01) agent placé sous sa responsabilité. Ce service sera chargé de développer une stratégie relative à l'ensemble des produits de l'entreprise, en élaborant des plans marketing (analyse du marché, détermination des cibles, choix des axes publicitaires), en adaptant constamment ses plans par rapport à l'évolution du marché, en concevant et mettant en place des actions promotionnelles destinées à développer les produits et à en optimiser les ventes. D'autre part, il doit superviser les processus de développement, de lancement et de communication des produits et coordonner les études marketing.

### ➤ **Service Ressources Humaines**

Les critères essentiels d'un bon investissement, c'est d'abord les hommes, ensuite les hommes et enfin les hommes, il convient donc de bien gérer nos Ressources humaines. Ce département composé de deux (02) personnes sera chargé du recrutement et de l'intégration du personnel, l'accompagnement et la formation, la gestion des contrats de travail, la gestion du climat social, la paie, la gestion des carrières et l'évaluation du personnel.

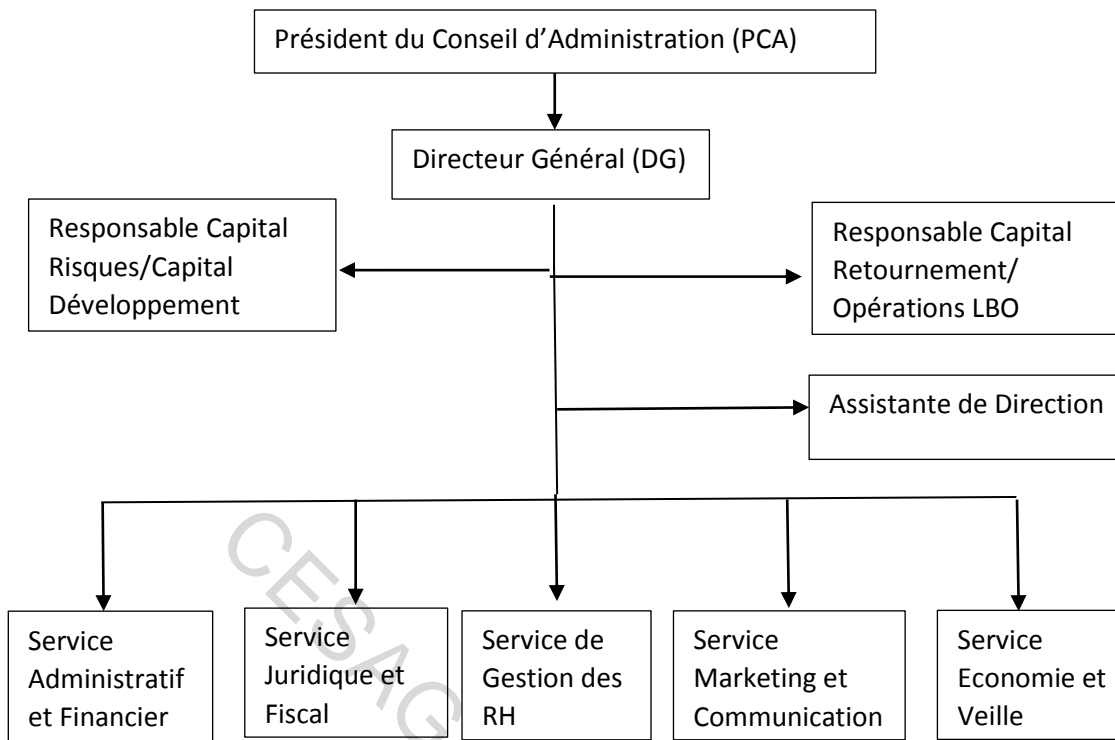
### ➤ **Assistance de direction**

Ce service sera composé de deux (02) personnes qui assureront l'assistance de l'ensemble de l'équipe de direction ainsi que les agendas, les appels téléphoniques, les courriers, la préparation des documents, l'organisation des réunions et des voyages des équipes.

## **2.3.2. Organigramme AgriFunds**

Le mode d'organisation que nous estimons être le plus approprié pour notre fonds d'investissement est le style hiérarchique dans lequel chaque département est dirigé par un responsable qui, lui-même dépend directement du Directeur général. Ce dernier devra suivre, coordonner et contrôler l'ensemble des opérations de participation avec l'ensemble des responsables.

Figure 14 : Organigramme de AgriFunds



*Source : Réalisé par l'auteur*

En somme, le fonctionnement du fonds d'investissement selon les approches du capital risque, capital développement, LBO et capital retournement seraient adéquats au financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire. Cela s'est traduit par l'analyse de la faisabilité technique dans laquelle l'enquête a permis de collecter des avis largement favorables. A partir de cela, une stratégie a été mise en place pour assurer le bon fonctionnement de AgriFunds. La mise en place de cette stratégie a permis de constituer une équipe assez compétente et qualifiée pour mener à bien ses activités dans le but d'accompagner les fermiers et les entreprises agricoles afin d'améliorer la productivité de l'agriculture en Côte d'Ivoire.

## CHAPITRE 3 : Coût, Modalités de financement et Rentabilité de AgriFunds

La faisabilité d'un projet repose sur la rentabilité de celui-ci. Ainsi, ce chapitre sera consacré à l'évaluation du coût, à l'étude de la rentabilité et à la présentation des modalités de financement du projet ainsi que les risques encourus dans le cadre de l'activité de AgriFunds.

### 3.1. Coût du projet et frais de fonctionnement

#### 3.1.1. Coût du projet

Le coût de notre projet s'élève à 414.943.000 F CFA et comprend les dépenses d'investissement et le besoin en fonds de roulement (BFR) à financer avant l'entrée des flux de trésorerie.

Coût du projet = 250.000.000+8.172.000+44.250.000+112.521.000

##### 3.1.1.1. Les dépenses d'investissement

L'analyse des dépenses d'investissement consistera à voir quels sont les frais d'établissement et les besoins matériels de notre entreprise.

###### 3.1.1.1.1. Frais d'établissement

En plus du capital minimum requis pour l'établissement d'une société de capital investissement (fonds d'investissement) dans la zone UEMOA qui s'élève à 250 millions FCFA, les frais d'établissement concernent aussi tous les frais engagés pour l'acquisition de la personnalité juridique.

**Tableau 3 : Frais d'établissement et immobilisation financière**

Libellé	Montant en FCFA
Cautionnement (immobilisation financière)	3.600.000
Notarisation des statuts (1% du capital minimum requis)	2.500.000
Frais d'immatriculation au RCCM	32.000
Frais de publication	40.000
Droit d'enregistrement (agrément)	2.000.000
Total	8.172.000

### 3.1.1.1.2. Analyse des besoins matériels : immobilisation corporelle

Les besoins matériels se composent principalement d'un local pour le siège, d'ordinateurs et de mobiliers pour mener à bien notre activité. La valeur des immobilisations corporelles à financer est de 44.250 millions de FCFA.

**Tableau 4 : Immobilisation corporelle**

Libellé	Durée	Quantité	Prix Unitaire en FCFA	Montant en FCFA
Mobiliers de bureau	10	15	250.000	3.750.000
Ordinateurs de bureau	5	15	400.000	6.000.000
Ordinateurs portables	5	5	350 000	1.750.000
Imprimantes	5	5	450 000	2.250.000
Photocopieuses	5	1	1 000 000	1.000.000
Climatiseurs	5	10	450 000	4.500.000
Véhicules	5	2	12 500 000	25.000.000
Total				44.250.000

### 3.1.1.2. Le besoin en fonds de roulement

Dans les fonds d'investissement, le Chiffre d'affaires est réalisé en fin d'exercice au moment de la distribution de dividendes, donc encaissés en N+1. Le chiffre d'affaires en N sera généré grâce aux conseils et alertes que nous offrirons aux petits agriculteurs via un portefeuille mobile money. Or, pour le fonctionnement du fonds d'investissement, il est primordial de financer son exploitation, c'est-à-dire qu'il doit pouvoir couvrir ses charges liées à son activité de façon régulière. A ce titre, une évolution de 5% par an est prévu pour le volume de ses activités que le responsable financier se devra de suivre et de contrôler. A l'exception du coût du loyer, de l'électricité et de l'eau qui resteront constants sur les (05) premières années avant de connaître une évolution de 5%. En effet, le taux d'inflation moyenne de la Côte d'Ivoire est passé de 0.7%<sup>14</sup> en 2016 à 1.7%<sup>15</sup> en juin 2017, et le choix d'une évolution de

<sup>14</sup> <http://www.banquemonddiale.org/fr/country/cotedivoire>

<sup>15</sup> <https://fr.tradingeconomics.com/ivory-coast/inflation-cpi>

5% se justifie par le fait qu'il faut prendre en compte le manque de visibilité claire après les (10) années.

**Tableau 5 : Besoin prévisionnel du fonds de roulement en milliers de FCFA**

Eléments	Année1	Année2	Année3	Année4	Année5
Total encaissement	50 000	150.000	150.000	150.000	150.000
Décaissement d'exploitation	138.400	141.360	144.410	147.555	190.796
Trésorerie d'exploitation	-88.400	8.640	5.590	2.445	-40.796
BFR	-88.400	-79.760	-74.170	-71.725	-112.521

*Source : Réalisé par l'auteur*

A travers ce tableau prévisionnel, faut comprendre que le besoin en fonds de roulement s'élèvera à 112.521 millions de F CFA.

### **3.1.2. Frais de fonctionnement**

Les frais de fonctionnement sont les charges de personnel et les frais généraux.

#### **3.1.2.1. Les charges de personnel**

La fixation des salaires brut de AgriFunds dépend du niveau d'étude, du nombre d'années d'expérience et du département auquel appartient l'employé.

En moyenne, l'ensemble de salaires connaîtront une revalorisation annuelle de 2%. La masse salariale s'élève à 96.000.000 F CFA, la première année puis compte tenu de la revalorisation annuelle, elle s'élèvera à 97.920.000 F CFA la deuxième année. Le salaire brut moyen est de 444.444 F CFA.

#### **3.1.2.1. Les frais généraux**

Les frais généraux s'élèvent à 38.000.000 FCFA la première année. Ils connaîtront une croissance moyenne de 1% par an pour se trouver à 39.542.952 FCFA la cinquième année. Sur l'ensemble de la période, le total des frais généraux est estimé à 193.838.190 FCFA.



Tableau 6 : Frais généraux

Frais Généraux	Année01	Année02	Année03	Année04	Année05	Total
Frais de réhabilitation et entretien	6.000.000	6.060.000	6.120.600	6.181.806	6.243.624	30.606.030
Communication	4.000.000	4.040.000	4.080.400	4.121.204	4.162.416	20.404.020
Frais de bureau	2.000.000	2.020.000	2.040.200	2.060.602	2.081.208	10.202.010
Assurances	4.000.000	4.040.000	4.080.400	4.121.204	4.162.416	20.404.020
Déplacement, (carburant, transport...)	10.000.000	10.100.000	10.201.000	10.303.010	10.406.040	51.010.050
Electricité et Eau	8.000.000	8080000	8.160.800	8.242.408	8.324.832	40.808.040
Téléphone	2.000.000	2020000	2.040.200	2.060.602	2.081.208	10.202.010
Autres frais	2.000.000	2020000	2.040.200	2.060.602	2.081.208	10.202.010
Total frais généraux	38.000.000	38.380.000	38.763.800	39.151.438	39.542.952	193.838.190

Source : Réalisé par l'auteur

### 3.2. Modalités de financement du projet

Le choix du mode de financement est l'une des étapes les plus déterminantes dans la mise en œuvre du projet. Le choix d'un bon mode de financement permet aux promoteurs du projet d'optimiser les coûts. Ainsi, nous présenterons dans cette partie la manière dont nous comptons mobiliser les fonds pour financer notre projet.

Le coût total du projet est de 414.943.000 F CFA. Pour financer cet investissement, nous opterons pour un financement mixte : le financement interne par fonds propres d'une part et le financement externe par emprunt d'autre part.

#### 3.2.1. Financement par ressources propres

Nos ressources propres sont constituées du capital social qui constitue 58.83% du financement de notre projet, de la part de la Banque Africaine de Développement et d'investisseurs locaux.

Le capital social est évalué à 250.000.000 F CFA divisé en 25.000 actions d'un nominal de 10.000 FCFA par actions. La part des promoteurs dans le coût du projet est de 40%, celle de la Banque Africaine de Développement (BAD) est de 25% et 20% pour investisseurs locaux qui voudraient bien investir dans l'agriculture.

### **3.2.2. Financement extérieur**

Notre projet sera financé à hauteur de 15% de ressources extérieures (dettes) essentiellement provenant de l'AFD (Agence Française de Développement).

L'AFD est une institution française dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté et de favoriser le développement dans les pays du sud. Le choix de l'AFD se justifie par le fait qu'elle accorde des prêts à des conditions très avantageuses au secteur privé. En effet, les conditions d'octroi de crédit au secteur privé portent principalement sur la qualité du projet, son impact socio-économique, son impact environnemental et sa rentabilité.

### **3.3. Rentabilité du projet et identification des risques**

La décision d'investir dans un quelconque projet se base principalement sur l'évaluation de son intérêt économique et par conséquent du calcul de sa rentabilité.

#### **3.3.1. Coût moyen pondéré et plan de financement**

Le CMPC se définit comme le taux de rentabilité annuel moyen escompté par les actionnaires et les créanciers en contrepartie de leur investissement. Nous procéderons à son calcul et à la présentation du plan de financement.

##### **3.3.1.1. Coût moyen pondéré du capital**

Le coût du capital représente le taux de rendement requis des apporteurs de capitaux au sein d'une entreprise (actionnaires et bailleurs de fonds) eu égard à la rémunération qu'ils pourraient obtenir d'un placement présentant le même profil de risque sur le marché. Il est apprécié par le coût moyen pondéré du capital (CMPC) par pondération des taux de rendement des capitaux employés par leur contribution dans le capital de l'entreprise. Le CMPC sert notamment de taux d'actualisation dans le cadre de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponibles (DCF). Il est estimé comme suit :  $CMPC = K_e \times E/(E+D) + K_d \times (1-IS) \times D/(E+D)$ . Où  $K_e$  et  $K_d$  représentent respectivement le coût des capitaux propres et le coût de la dette,  $IS$  le taux d'imposition,  $E$  la valeur des capitaux propres et  $D$  la valeur de la dette financière nette.

Le CMPC de AgriFunds s'élève à 11.90%<sup>16</sup>

Tableau 7 : Calcul du CMPC

	Proportion	Coût	Coût après impôt	Coût pondéré
Capitaux propres	40%	13%		5.20%
Dette AFD	15%	13%	0	1.9500%
Dette BAD	25%	11%	0	2.7500%
Dette autres investisseurs	20%	10.00%	0	2.0000%
<b>CMPC</b>				<b>11.90%</b>

Source : Réalisé par l'auteur

### 3.3.1.2. Plan de financement

Tableau 8 : Tableau de plan de financement

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Besoins Durables					
<b>Frais d'établissement</b>	<b>4572</b>				
Notarisation des statuts (1% du CS)	250				
Frais d'immatriculation RCCM	32				
Frais de publication	40				
Droit d'enregistrement Agrément	2000				
<b>Immobilisation Corporelles</b>	<b>44250</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Mobiliers de bureau	3750	0	0	0	0
Ordinateur de bureau	6000	0	0	0	0
Ordinateurs portables	1750	0	0	0	0
Imprimante	2250	0	0	0	0
Photocopieuse	1000	0	0	0	0
Climatiseur	4500	0	0	0	0
Véhicules	25000	0	0	0	0
<b>Immobilisation financière</b>	<b>10003600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>74673.24</b>	<b>464379.75</b>
Cautionnement	3600	0	0	0	0
Titre de participation	10000000	0	0	74673.24	464379.75
<b>Besoins en fonds de roulement</b>	<b>132521</b>				
Remboursement des emprunt	17200	16903	16000.9	14800	0

<sup>16</sup> 11.90% = (40%\*13%)+((15%\*13%)+(25%\*11%)+(20%\*10%))\*(1-0%), le calcul du Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC)

<b>TOTAL BESOINS</b>	10155643	16903	16000.9 5	89473.24	464379.75 2
<b>Ressources</b>					
<b>Capitaux propres</b>					
<b>Capital</b>	10000000				
<b>Comptes courants d'associés</b>	117250				
<b>Capacité d'autofinancement</b>	0	12000	13000	89473.24	464379.75 2
<b>Découvert</b>	40643	4903	3000.95		
<b>Primes et subventions</b>					
<b>Réserves</b>					
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	10155643	16903	16000.9 5	89473.24	464379.75 2
<b>ECART= RESSOURCES-EMPLOIS</b>	0	0	0	0	0

Source : Réalisé par l'auteur

### 3.3.2. Rentabilité du projet

Cette analyse se fera sur dix (10) ans, car il semble avoir une certaine visibilité sur l'activité du fonds d'investissement sur cette durée. En effet, les sociétés de capital investissement dans l'UEMOA bénéficient de 15 années d'exonération fiscale à partir de leur année de création. Par ailleurs, elle se fera aussi par la valorisation du chiffre d'affaires et des résultats prévisionnels engendrés. Ensuite, l'ensemble sera évalué par un indicateur de rentabilité.

#### 3.3.2.1. Chiffre d'affaires prévisionnel

AgriFunds réalisera son chiffre d'affaires à partir de trois (03) moyens :

- Les dividendes reçus des titres de participation qui pourraient varier d'une année à une autre en fonction des entreprises agricoles, de la politique de distribution de dividendes. Cependant, il sera fait obligation au DG de mobiliser des dividendes à hauteur de 1% des montants totaux investis.
- Les plus-values sur les cessions d'actifs qui sont la marge réalisée sur la revente des titres de participation. Elles devront obéir à certains principes de gestion qui doivent être suivis et contrôlés par le DG.
- Les revenus issus des financements, conseils et alertes fournis par le fonds d'investissement aux petits agriculteurs.

Tableau 9 : Tableau du chiffre d'affaire prévisionnel en milliers de F.CFA

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Dividende perçus	150000	150000	150000	150000	150000	150000	150000	150000	150000	150000
Vente aux agriculteurs	30000	31500	33075	34729	36465	38288	40203	42213	44324	46540
Plus-value sur cession					800000		600000			1200000
CA Total	180000	181500	183075	184729	986465	188288	790203	192213	194324	1396540

Source : Réalisé par l'auteur

### 3.3.2.2. Compte de résultat prévisionnel

La prise en compte de l'inflation et de la croissance de la Côte d'Ivoire sont des facteurs importants qui ont été pris en compte dans l'élaboration du résultat prévisionnel. Il faut rappeler que les fonds d'investissement dans la zone UEMOA sont exonérés d'impôts sur quinze (15) ans. Le taux d'inflation actuel de la Côte d'Ivoire est de 1.7% mais compte tenu de la durée longue de prévision, nous allons retenir 5% pour tous les calculs. Le taux d'actualisation est la somme du taux d'inflation (ti) et du taux sans risque (tr). Le taux sans risque est le taux de l'emprunt obligataire le plus long de la Côte d'Ivoire qui est de 5.60%<sup>17</sup>.

<sup>17</sup> [http://www.bceao.int/IMG/pdf/01\\_situation\\_des\\_titres\\_publics\\_realises\\_en\\_2017.pdf](http://www.bceao.int/IMG/pdf/01_situation_des_titres_publics_realises_en_2017.pdf) consulté le 14 juin 2017 à 13h49.

Tableau 10 : **Compte de résultat prévisionnel**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
<b>Résultat avant Impôt</b>	<b>-100 572</b>	<b>5482</b>	<b>92015</b>	<b>178447</b>	<b>444772</b>	<b>434298</b>	<b>614901</b>	<b>849385</b>	<b>890248</b>	<b>1020984</b>
Impôt (0%)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat Net</b>	<b>-100 572</b>	<b>5482</b>	<b>92015</b>	<b>178447</b>	<b>444772</b>	<b>434298</b>	<b>614901</b>	<b>849385</b>	<b>890248</b>	<b>1020984</b>
Dotation aux amortissement	8850	8850	8850	8850	8850	9740	9740	9740	9740	9740
<b>Cash-flow</b>	<b>-91 722</b>	<b>14332</b>	<b>100865</b>	<b>187297</b>	<b>453622</b>	<b>444038</b>	<b>624641</b>	<b>859125</b>	<b>899988</b>	<b>1030724</b>
Cash-flow Actualisé	-81967.82	11445.81	71986.67	119456.55	258549.69	226172.57	284328.03	349474.76	327164.24	334843.09
<b>Valeur Actuelle Nette</b>	<b>-81967.82</b>	<b>70522.015</b>	<b>1464.66</b>	<b>120921.21</b>	<b>379470.90</b>	<b>605643.48</b>	<b>889971.51</b>	<b>1239446.27</b>	<b>1566610.52</b>	<b>1901453.62</b>

Source : Réalisé par l'auteur

### 3.3.2.3. Indicateurs de rentabilité

Taux d'Actualisation	11.90%
VAN	1 476 510.62
TRI	37%

L'analyse de la rentabilité de la mise en place de AgriFunds se fera à travers la valeur actuelle nette des flux de trésorerie disponible (VAN), du délai de récupération du capital investi (DRCI) et du taux de rentabilité interne du projet (TRI).

#### ➤ Valeur Actuelle Nette

Nous avons constaté une évolution des Cash-flows qui vont entrainer une VAN positive à partir de la cinquième année pour atteindre 1,476.510 milliard à la fin de la dixième année.

#### ➤ Délai de Récupération du Capital

Le délai de récupération du capital investi (DRCI), représente le nombre d'années nécessaires pour récupérer le montant des capitaux investis qui est de 414,943 millions de F CFA. Au regard du tableau prévisionnel des Cash-flows (voir Tableau) il faudra cinq (05) ans. Cette durée est acceptable dans la mesure où la plupart des fonds d'investissement réalisent leur opération d'investissement pour des durées plus longues que celle constatée.

### ➤ Taux de Rentabilité Interne

Au regard de notre tableau prévisionnel des Cash-flows, nous obtenons un TRI de 37%. Ainsi les bailleurs de fonds accepteront d'aller de l'avant avec le projet d'investissement, car ce projet leur fournira un meilleur rendement que celui du taux actuel de 11.90% (Coût Moyen Pondéré du Capital).

### **3.3.3. Identification des risques**

On définit le risque comme la possibilité de survenance d'un dommage résultant d'une exposition à un danger ou à un phénomène dangereux. Le risque est la combinaison de la probabilité d'occurrence d'un évènement redouté (incident ou accident) et la gravité de ses incidences sur une cible donnée. Dans le domaine de l'agriculture, plusieurs risques existent à savoir : les risques naturels et sanitaires, les risques de marché et de variabilité de rendement, les risques opérationnels, le risque de contrepartie, les risques politiques et institutionnels.

#### **3.3.3.1. Risques climatiques et sanitaires**

Les risques climatiques sont les conséquences néfastes que peuvent provoquer les aléas climatiques (tempêtes, sécheresses, tsunامي, inondation, très forte pluviométrie etc...) sur la production agricole. Ces conséquences peuvent aller jusqu'à la perte de la totalité de la production agricole. Le risque sanitaire est quant à lui lié aux maladies qui attaquent les productions agricoles et qui sont capables de détériorer la qualité de la production, voir même la réduire. Ce risque peut être aussi lié à l'utilisation inappropriée des pesticides et autres produits phytosanitaire, source de maladie sur les consommateurs et les utilisateurs des produits agricoles.

#### **3.3.3.2. Risques opérationnels**

C'est le risque qui provient des erreurs du personnel au sens large, des systèmes, des processus, ou des événements externes. Les risques opérationnels auxquels notre entreprise devra faire face sont liés aux fraudes, vol, accidents de travail, l'incendie de nos locaux, défaut de la technologie utilisée etc...

Notons que le risque opérationnel est souvent assimilé au risque climatique ou naturel.

### **3.3.3.3. Risques de marchés et de variabilité de rendement**

Le risque de prix ou de marché est lié aux fluctuations des prix des produits agricoles et des intrants sur le marché. La variabilité des rendements est occasionnée par les aléas climatiques et une mauvaise planification de la production. La variabilité des prix et rendement à la baisse auront pour conséquences de faire baisser le chiffre d'affaires des entreprises agricoles et les revenus des petits agriculteurs.

### **3.3.3.4. Risques de contrepartie**

Le risque de contrepartie est lié au fait que AgriFunds dans le cadre de ses activités de financement à l'un de ses clients, celui-ci ne soit pas à mesure d'honorer totalement ses engagements en termes de règlement de sa facture.

### **3.3.3.5. Risques politique et institutionnel**

Le risque politique est un type de risque auquel sont confrontés les acteurs publics et privés. Ce risque se réfère à tout changement politique, social ou sécuritaire susceptible d'avoir un impact significatif sur les intérêts de AgriFunds. Le risque institutionnel est généré par le changement de politiques et de régulation et peut affecter l'exercice de notre activité.

Dans ce chapitre, il a été question de l'étude de la rentabilité, des modalités de financement et de l'identification des risques auxquels notre entreprise pourrait être confrontée. Il ressort de cette étude que notre projet est très rentable avec une forte capacité de création de valeur. Son financement a été possible grâce à la combinaison de ressources propres et de ressources externes.



## CONCLUSION GENERALE

En Côte d'Ivoire, l'agriculture demeure le pilier de l'économie depuis plusieurs années. Elle est composée de l'agriculture d'exportation et de l'agriculture vivrière. L'agriculture constitue le fer de lance de l'économie ivoirienne tant par l'activité industrielle intérieure qu'elle suscite que par l'importance des recettes d'exportation qu'elle génère. Cette agriculture a été reléguée au second plan par les institutions financières au profit du financement et du commerce du fait de l'incertitude de la production agricole et sa variation d'une année à l'autre. Cependant, face à l'accroissement de la population, l'Etat va inciter les producteurs à diversifier leur production afin de parvenir à une autosuffisance alimentaire et garantir la sécurité alimentaire. Cette volonté de l'Etat à redynamiser le secteur agricole va se traduire par la création de plusieurs structures et la mise en place de programmes de développement agricole. Toutefois, malgré les nombreux efforts de l'Etat, les producteurs et investisseurs sont toujours confrontés à de nombreux challenges dont l'un des principaux, reste l'accès au financement. C'est pour lever cette contrainte que nous avons pensé que la création d'un nouveau type d'investissement plus innovant et adapté aux besoins l'agriculture en Côte d'Ivoire s'avère être l'idéal. Dans l'optique d'apporter d'une part, une réponse à l'insuffisance de financement du secteur agricole, au fait que beaucoup de terre restent encore inexploitées, de permettre l'accroissement de la production agricole et à l'atteinte de la sécurité alimentaire tant recherchée par l'Etat et d'autre part de proposer aux investisseurs et bailleurs de fonds institutionnel, un investissement assez sûr et rentable, nous avons choisi d'étudier « les modalités de création d'un fonds d'investissement dédié à l'agriculture en Côte d'Ivoire ».

A l'issue de cette étude, l'ensemble de nos indicateurs montrent que ce projet est extrêmement rentable et nécessite un investissement de départ relativement faible. Il dégage des flux de trésorerie très importants qui nous permettront de couvrir nos charges et de faire face à nos engagements. Il se révèle aussi comme un excellent créateur de valeurs pour l'ensemble des parties prenantes.

Nous avons énormément foi en ce projet et nous croyons que sa réalisation ouvre une nouvelle ère dans le financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire. Nous pensons fermement qu'il aura un impact significatif sur le développement agricole et socio-économique de la Côte d'Ivoire.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### ➤ OUVRAGES

- HERVE BICHAT, 2012, *Et si l'agriculture sauvait l'Afrique ?* Edition Quae, 160 p ;
- HUGUES DUPRIEZ et PHILIPPE DE LEENER, 1983, *agriculture tropicale en milieu paysan africain*, L'harmattan enda ;
- JEAN-BAPTISTE HUGOT et JEAN-PIERRE MOCCI, Juin 2016, *Le guide des sociétés de capital-investissement : Capital-risque, capital développement, LBO, transmission d'entreprise, amorçage*, 11<sup>ème</sup> édition, Edition du management ,496 p ;
- CARL-ALEXANDRE ROBYN, Mai 2016, *Start-up : bien choisir ses associés et mieux répartir son capital-actions* ,1<sup>ère</sup> édition, Edi.pro, 324 p.

### ➤ PROJETS PROFESSIONNELS

- Kouadio Komoe Mohamed, 2013, *Création d'une société de capital d'investissement dédié aux PME dans l'espace UEMOA* ; 56 p

### ➤ TEXTES JURIDIQUES

- Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (« AUDSC&GIE »).
- Dispositif prudentiel applicable aux banques et établissements financiers des Etats membres de l'UEMOA à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2000 et révisé par la décision du conseil des ministres n 022/12/2012/CM/UEMOA,
- Directive UEMOA n°02/2011/CM/UEMOA du 24 juin 2011 portant harmonisation d'un régime fiscal de faveur des entreprises d'investissement à capital fixe au sein de l'UEMOA,
- CREPMF, règlement général relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du marché financier de l'UEMOA.
- Ordonnance n0 2209-385 portant du 1er décembre 2009 portant Règlementation bancaire (« Règlementation Bancaire »).

## WEBOGRAPHIE

- <https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2009/cr09156f.pdf>
- <http://www.inter-reseaux.org/vie-du-reseau/archives-des-groupes-de-travail/gt-politiques-agricoles-560/article/document-strategique-de-reduction>
- <http://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/sectors/agriculture-agro-industries/african-agriculture/>
- <http://www.cnra.ci/activite.php?type=programme&rub=liste&chap=prog>
- <http://fr.wfp.org/publications/list>
- <http://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/2015/02/25/l-agriculture-riche-ete-et-avenir-de-la-cote-d-ivoire-662593.html>

CESAG - BIBLIOTHEQUE

### Annexe 1 : Tableau de plan d'amortissement

Libellé	Durée	Coût d'acquisition année01	Coût d'acquisition année05	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05	Année 06	Année 07	Année 08	Année 09	Année 10	VR
Mobilier de bureau	5	3750	4050	750	750	750	750	750	810	810	810	810	810	0
Ordinateur de bureau	5	6000	6750	1200	1200	1200	1200	1200	1350	1350	1350	1350	1350	0
Ordinateur portable	5	1750	1800	350	350	350	350	350	360	360	360	360	360	0
Imprimante	5	2250	2300	450	450	450	450	450	460	460	460	460	460	0
Photocopieuse	5	1000	1200	200	200	200	200	200	240	240	240	240	240	0
Climatiseurs	5	4500	4600	900	900	900	900	900	920	920	920	920	920	0
Véhicules	5	25000	28000	5000	5000	5000	5000	5000	5600	5600	5600	5600	5600	0
Total		44250	48700	8850	8850	8850	8850	8850	9740	9740	9740	9740	9740	0

### Annexe 2 : Tableau des plus-values de cession

	Fonds Propres	Rentabilité minimum à la cession	Durée détention (Année)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Capital risque	10%	25%	7	0	0	0	0	0	0	17500	60000	60000	60000
Capital Développement	40%	50%	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40000
Capital Transmission	20%	15%	5	0	0	0	0	16000	64000	64000	64000	64000	64000
Capital Retournement	30%	30%	5	0	0	0	0	8000	32000	32000	32000	32000	32000
Total				0	0	0	0	24000	96000	113500	156000	156000	196000

### Annexe 3 : Tableau des charges de personnel

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
PCA	1500000	1530000	1560600	1591812	1623648	1656121	1689244	1723029	1757489	1792639
DG	1000000	1020000	1040400	1061208	1082432	1104081	1126162	1148686	1171659	1195093
Responsable CR/CD	600000	612000	624240	636725	649459	662448	675697	689211	702996	717056
Responsable CT/LBO	600000	612000	624240	636725	649459	662448	675697	689211	702996	717056
Assistant CR/CD	300000	306000	312120	318362	324730	331224	337849	344606	351498	358528
Assistant CT/LBO	300000	306000	312120	318362	324730	331224	337849	344606	351498	358528
Responsable Juridique & fiscal	600000	612000	624240	636725	649459	662448	675697	689211	702996	717056
Chef Economiste	600000	612000	624240	636725	649459	662448	675697	689211	702996	717056
Deux Ingénieurs Agronomes	900000	918000	936360	955087	974189	993673	1013546	1033817	1054493	1075583
Chef Marketing	600000	612000	624240	636725	649459	662448	675697	689211	702996	717056
Assistant Marketing	300000	306000	312120	318362	324730	331224	337849	344606	351498	358528
Chef Ressources humaines	600000	612000	624240	636725	649459	662448	675697	689211	702996	717056
Assistant ressources humaines	300000	306000	312120	318362	324730	331224	337849	344606	351498	358528
Deux assistantes de direction	600000	612000	624240	636725	649459	662448	675697	689211	702996	717056
Responsable Administratif et financier	600000	612000	624240	636725	649459	662448	675697	689211	702996	717056
Assistant Administrative et financier	300000	306000	312120	318362	324730	331224	337849	344606	351498	358528
<b>TOTAL</b>	<b>116400000</b>	<b>118728000</b>	<b>121102560</b>	<b>123524611</b>	<b>125995103</b>	<b>128515005</b>	<b>131085306</b>	<b>133707012</b>	<b>136381152</b>	<b>139108775</b>

**Annexe 4 : Tableau détaillé des résultats prévisionnels et des Cash-Flows (en milliers F CFA)**

	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05	Année 06	Année 07	Année 08	Année 09	Année 10
<b>CA HT</b>	70 000	185000	285000	385000	685000	680000	885000	1150000	1200000	1350000
Frais d'établissement	2322									
Cautionnement	3600									
Loyer	10800	10800	10800	10800	10800	12000	12000	12000	12000	12000
Fourniture de bureau	1300	1365	1433	1505	1580	1659	1742	1829	1921	2017
Consommation Electricité	600	600	600	600	600	650	650	650	650	650
Consommation Eau	200	200	200	200	200	250	250	250	250	250
Internet/Téléphone	1500	1575	1654	1736	1823	1914	2010	2111	2216	2327
Carburant	7000	7350	7718	8103	8509	8934	9381	9850	10342	10859
Entretien/réparation	3000	3150	3308	3473	3647	3829	4020	4221	4432	4654
Communication/séminaire	8000	8400	8820	9261	9724	10210	10721	11257	11820	12411
<b>Charges d'exploitations</b>	<b>38322</b>	<b>33440</b>	<b>34532</b>	<b>35679</b>	<b>36883</b>	<b>39447</b>	<b>40774</b>	<b>42168</b>	<b>43631</b>	<b>45168</b>
<b>Valeur Ajoutée(CAHT- CHEXP)</b>	<b>31 678</b>	<b>151560</b>	<b>250468</b>	<b>349321</b>	<b>648117</b>	<b>640553</b>	<b>844226</b>	<b>1107832</b>	<b>1156369</b>	<b>1304832</b>
Charges de personnel	116400	118728	121102.56	123524.6112	125995.1034	128515.0055	131085.3056	133707.0117	136381.1519	139108.775
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>-84 722</b>	<b>32832</b>	<b>129365</b>	<b>225797</b>	<b>522122</b>	<b>512038</b>	<b>713141</b>	<b>974125</b>	<b>1019988</b>	<b>1165724</b>
Dotation aux amortissement	8850	8850	8850	8850	8850	9740	9740	9740	9740	9740
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>-93 572</b>	<b>23982</b>	<b>120515</b>	<b>216947</b>	<b>513272</b>	<b>502298</b>	<b>703401</b>	<b>964385</b>	<b>1010248</b>	<b>1155984</b>
Charges Financières (10% de)	7000	18500	28500	38500	68500	68000	88500	115000	120000	135000
<b>Résultat avant Impôt</b>	<b>-100 572</b>	<b>5482</b>	<b>92015</b>	<b>178447</b>	<b>444772</b>	<b>434298</b>	<b>614901</b>	<b>849385</b>	<b>890248</b>	<b>1020984</b>
Impôt (0%)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat Net</b>	<b>-100 572</b>	<b>5482</b>	<b>92015</b>	<b>178447</b>	<b>444772</b>	<b>434298</b>	<b>614901</b>	<b>849385</b>	<b>890248</b>	<b>1020984</b>
Dotation aux amortissement	8850	8850	8850	8850	8850	9740	9740	9740	9740	9740
<b>Cash-flow</b>	<b>-91 722</b>	<b>14332</b>	<b>100865</b>	<b>187297</b>	<b>453622</b>	<b>444038</b>	<b>624641</b>	<b>859125</b>	<b>899988</b>	<b>1030724</b>
Cash-flow Actualisé	-81967.828	11445.81248	71986.67723	119456.5548	258549.6936	226172.5785	284328.0301	349474.7606	327164.2426	334843.0999
<b>Valeur Actuelle Nette</b>	<b>-81967.828</b>	<b>-70522.0159</b>	<b>1464.661286</b>	<b>120921.2161</b>	<b>379470.9097</b>	<b>605643.4882</b>	<b>889971.5183</b>	<b>1239446.279</b>	<b>1566610.522</b>	<b>1901453.621</b>

## TABLE DES MATIERES

DEDICACES .....	I
REMERCIEMENTS .....	II
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....	III
TABLES DES ILLUSTRATIONS .....	VI
RESUME.....	VIII
ABSTRACT .....	IX
SOMMAIRE : .....	X
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : Fonds d'investissement et l'environnement du financement du secteur agricole en Côte d'Ivoire.....	6
1. Les règles de constitution d'un fonds d'investissement.....	6
1.2. Formes juridiques de l'entreprise d'investissement à capital fixe .....	8
1.3. Fiscalité applicable aux entreprises d'investissement à capital fixe .....	8
1.4. Fiscalité des opérations des entreprises d'investissement à capital fixe .....	9
1.4.1. Dividendes perçus des participations dans des sociétés ivoiriennes non cotées .....	9
1.4.2. Plus-values de cession de titres de participation (actions ou parts sociales).....	10
1.4.3. Fiscalité des revenus versés aux actionnaires de l'entreprise d'investissement à capital fixe.....	10
1.5. Conditions d'éligibilité et avantages fiscaux .....	13
1.5.1. Conditions d'éligibilité.....	13
1.5.2. Avantages Fiscaux.....	13
2. l'environnement du secteur agricole en Côte d'Ivoire .....	14
2.1. Les principales cultures.....	15
2.1.1. Les cultures de rentes ou cultures industrielles.....	15
2.1.2. Les cultures vivrières .....	17

3. Analyse de l'offre et de la demande.....	19
3.1. L'offre de financement du secteur agricole.....	19
3.1.1. Les banques et établissement financiers.....	19
3.1.2. Les institutions de microfinances (IMF).....	20
3.2. Les obstacles au crédit agricole.....	23
3.2.1. Les obstacles endogènes.....	23
3.2.2. Les obstacles exogènes.....	24
3.3. La demande de financement du secteur agricole .....	25
3.3.1. Objectif de l'étude.....	25
3.3.2. Méthodologie adoptée pour l'étude.....	25
3.3.3. Résultats de l'étude .....	25
3.2.3.1. Accueil du projet par les entreprises agricoles.....	25
3.2.3.2. Accueil du projet par les petits agriculteurs .....	29
3.2.4. Analyse des cinq forces concurrentielles selon Michael Porter.....	32
3.2.4.1. L'intensité concurrentielle.....	33
3.2.4.2. La menace des nouveaux entrants.....	34
3.2.4.3 Les produits de substitution.....	34
3.2.4.4. Le pouvoir de négociation des fournisseurs.....	34
3.2.4.5. Le pouvoir de négociation des clients.....	35
3.2.5. Présentation des opportunités et menaces de la création d'AgriFunds.....	35
CHAPITRE 2 : Présentation et Moyens Nécessaires à l'Offre de Financement du Secteur Agricole en Côte d'Ivoire.....	37
2.1. Présentation du fonds d'investissement AgriFunds .....	37
2.1.1 l'Approche du fonds d'investissement pour répondre aux besoins du secteur agricole .	37
2.1.1.1. Le Capital-risque.....	37
2.1.1.2. Le capital Développement.....	38
2.1.1.3. Capital transmission .....	38



2.1.1.4. Capital Retournement.....	39
2.1.2. Vision, Mission, Valeurs et Objectifs de AgriFunds .....	39
2.1.2.1. Vision .....	39
2.1.2.2. Mission.....	39
2.1.2.3. Valeurs .....	40
2.1.2.4. Objectifs .....	40
2.1.3. Le Statut Juridique de AgriFunds.....	40
2.1.4. La Structure du Capital .....	41
2.1.5. La localisation du projet.....	42
2.1.5.1. Lieu d’implantation du Projet .....	42
2.1.5.2. Avantages du lieu d’implantation du projet .....	42
2.1.6. Présentation des promoteurs du projet .....	42
2.1.6.1. Coursus de formation .....	42
2.1.6.2. Expérience professionnelle .....	43
2.1.6.3. Compétences détenues par les promoteurs.....	43
2.2. Positionnement stratégique et Marketing de AgriFunds.....	43
2.2.1. Positionnement stratégique de AgriFunds.....	43
2.2.1.1. Analyse du fonctionnement de AgriFunds.....	44
2.2.1.2. Orientation stratégique du fonds d’investissement .....	46
2.2.1.3. Analyse PESTEL.....	47
2.2.1.3.1. L’environnement Politique.....	47
2.2.1.3.2. L’environnement Economique.....	47
2.2.1.3.3. L’environnement Socioculturel.....	48
2.2.1.3.4. L’environnement Technologique .....	48
2.2.1.3.5. L’environnement Ecologique .....	49
2.2.1.3.6. L’environnement Législatif.....	49
2.2.1.4. Analyse SWOT .....	49

2.2.1.5. Stratégie de levée de fonds.....	50
2.2.2. Stratégie Marketing et Communication de AgriFunds .....	51
2.2.2.1. Stratégie Marketing .....	52
2.2.2.1.1. La segmentation .....	52
2.2.2.1.2. Le Ciblage .....	52
2.2.2.1.3. Le Positionnement.....	52
2.2.2.2. Marketing Mix.....	53
2.2.2.2.1. Le produit .....	53
2.2.2.2.2. Le Prix .....	54
2.2.2.2.3. La distribution.....	54
2.2.2.2.4. La communication.....	54
2.2.2.2.4.1. L'objectif de notre communication .....	54
2.2.2.2.4.2. La stratégie retenue pour la communication .....	54
2.2.2.2.4.3. Les canaux à utiliser pour rendre opérationnelle la stratégie .....	54
2.3. Plan des Ressources humaines .....	55
2.3.1. Ressources Humaines.....	55
2.3.2. Organigramme AgriFunds.....	57
CHAPITRE 3 : Coût, Modalités de financement et Rentabilité de AgriFunds.....	59
3.1. Coût du projet et frais de fonctionnement.....	59
3.1.1. Coût du projet.....	59
3.1.1.1. Les dépenses d'investissement.....	59
3.1.1.1.1. Frais d'établissement.....	59
3.1.1.1.2. Analyse des besoins matériels : immobilisation corporelle .....	60
3.1.2. Frais de fonctionnement .....	61
3.1.2.1. Les charges de personnel.....	61
3.1.2.1. Les frais généraux .....	61
3.2. Modalités de financement du projet.....	62

3.2.1. Financement par ressources propres .....	62
3.2.2. Financement extérieur .....	63
3.3. Rentabilité du projet et identification des risques .....	63
3.3.1. Coût moyen pondéré et plan de financement .....	63
3.3.1.1. Coût moyen pondéré du capital.....	63
3.3.1.2. Plan de financement .....	64
3.3.2. Rentabilité du projet .....	65
3.3.2.1. Chiffre d'affaires prévisionnel .....	65
3.3.2.2. Compte de résultat prévisionnel.....	66
3.3.2.3. Indicateurs de rentabilité .....	67
3.3.3. Identification des risques.....	68
3.3.3.1. Risques climatiques et sanitaires.....	68
3.3.3.2. Risques opérationnels.....	68
3.3.3.3. Risques de marchés et de variabilité de rendement.....	69
3.3.3.4. Risques de contrepartie .....	69
3.3.3.5. Risques politique et institutionnel.....	69
CONCLUSION GENERALE .....	70
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	XI
WEBOGRAPHIE.....	XII
TABLE DES MATIERES .....	XVII